



This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

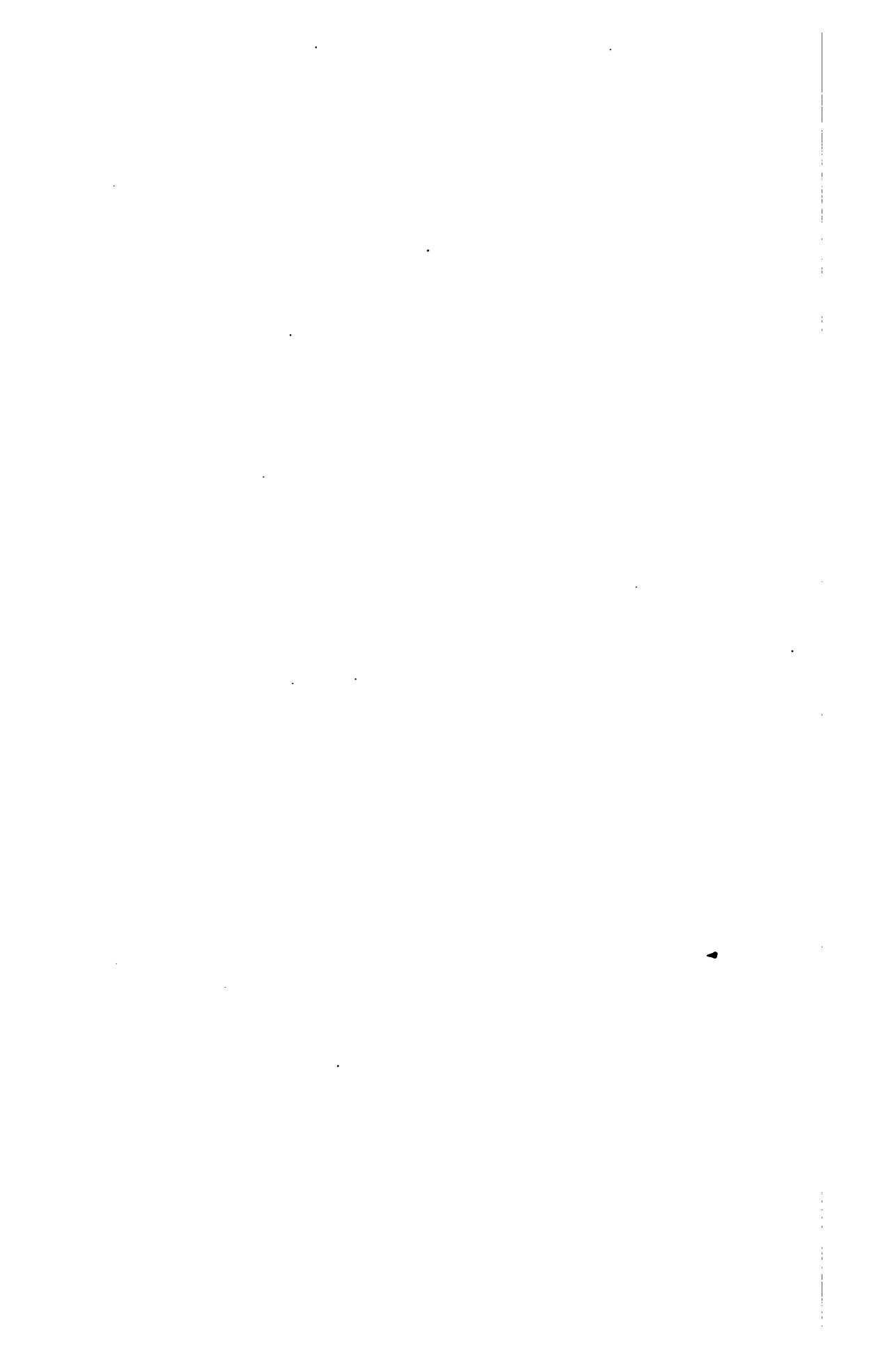
We also ask that you:

- + *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
- + *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
- + *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
- + *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at <http://books.google.com/>





144

EUGÈNE VAUDIN

GÉRARD DE ROUSSILLON

HISTOIRE ET LÉGENDE

SUJET PROPOSÉ AU CONCOURS DU PRIX CROCHOT PAR LA SOCIÉTÉ
DES SCIENCES HISTORIQUES ET NATURELLES DE L'YONNE

EN 1883



AUXERRE

IMPRIMERIE ET LITHOGRAPHIE DE G. ROUILLÉ

PARIS

CHEZ H. CHAMPION, LIBRAIRE
Quai Malaquais, 15

—
1884

253



144

EUGÈNE VAUDIN

GÉRARD DE ROUSSILLON

HISTOIRE ET LÉGENDE

PAR
M. VAUDIN, AGENT GÉNÉRAL DE L'ÉTAT, PAR LA SOCIÉTÉ
DES SCIENCES HISTORIQUES ET NATURELLES DE L'AUXERRE
EN 1884



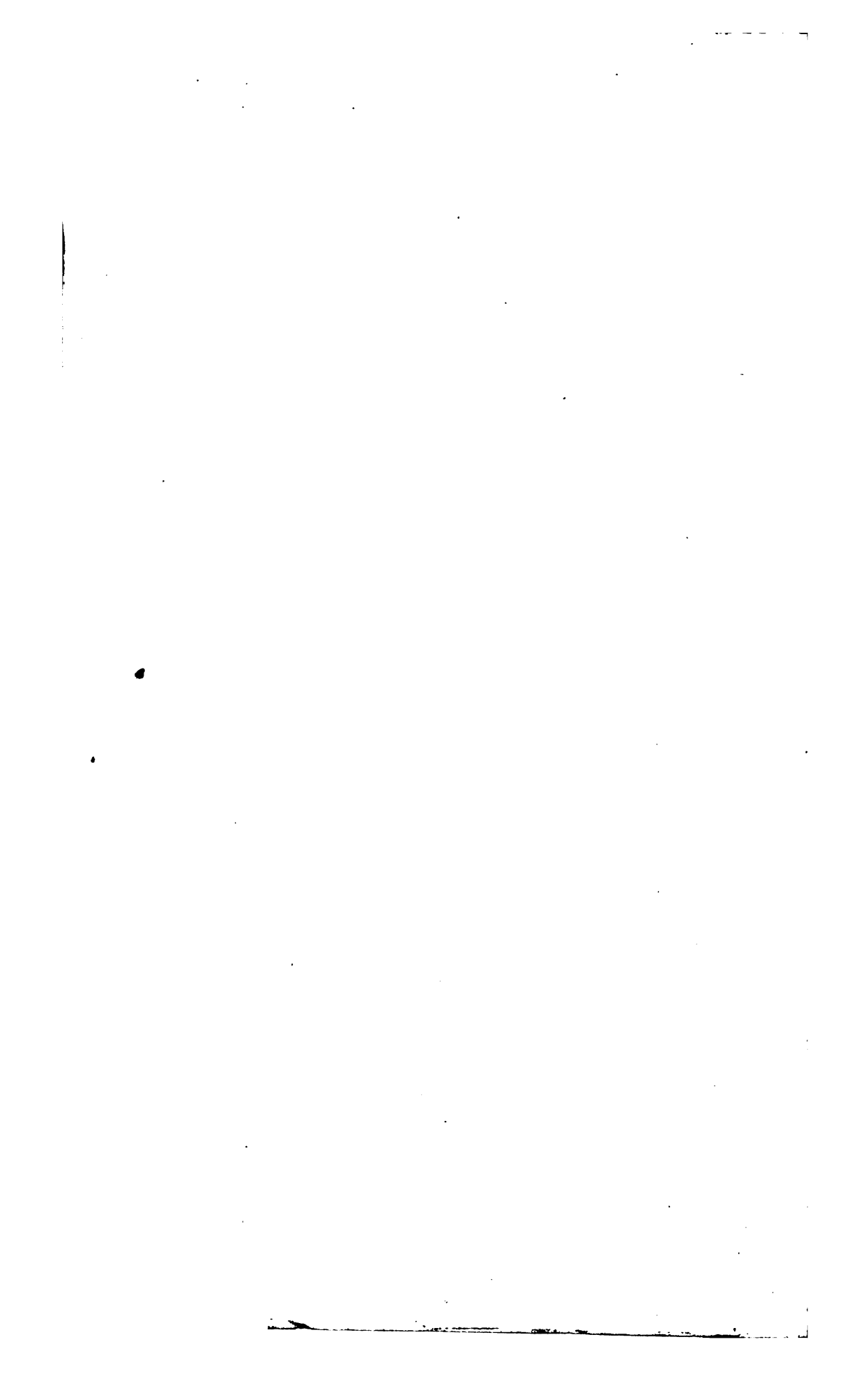
AUXERRE

IMPRIMERIE ET LITHOGRAPHIE DE G. ROUILLE

PARIS

CHEZ H. CHAMPION, LIBRAIRE
Quai Malaquais, 45

1884







GÉRARD DE ROUSSILLON



EUGÈNE VAUDIN

GÉRARD DE ROUSSILLON

HISTOIRE ET LÉGENDE

SUJET PROPOSÉ AU CONCOURS DU PRIX CROCHOT PAR LA SOCIÉTÉ
DES SCIENCES HISTORIQUES ET NATURELLES DE L'YONNE

EN 1883



AUXERRE

IMPRIMERIE ET LITHOGRAPHIE DE G. ROUILLÉ

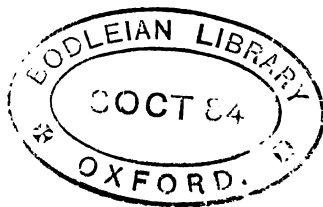
PARIS

CHEZ H. CHAMPION, LIBRAIRE
Quai Malaquais, 15

—
1884

1883 L. 1.

E.V. (N° 82.)
Tiré a 194 exemplaires



PRÉFACE

LE CONCOURS CROCHOT

En janvier 1882, le sujet de cette étude fut mis au concours des prix Crochot dans les termes suivants :

« DEUXIÈME SUJET. — Éloge historique d'un des hommes
« éminents qu'a produits le département dans la paix ou
« dans la guerre, dans l'administration ou les services
« privés, dans la science ou dans les arts, son caractère,
« ses œuvres, son influence dans le pays et au dehors, dans
« son siècle ou dans les temps qui ont suivi.

« L'auteur du mémoire sur ce sujet recevra une médaille
« d'or de 500 francs ou une somme équivalente. Les mé-
« moires destinés au concours devront être déposés à la
« préfecture avant le 1^{er} février 1883. Ils porteront une
« épigraphe répétée dans un billet cacheté qui contiendra
« le nom de l'auteur. »

Ancien conseiller de préfecture à Auxerre, M. Crochot, par disposition testamentaire du 7 juin 1826, fonda un prix triennal en faveur du meilleur mémoire sur un sujet à désigner par une commission spéciale. Cette commission, aussitôt la fondation de la *Société des Sciences historiques de l'Yonne*, en 1847, chargea le bureau de cette Société de proposer des programmes, ses membres pouvaient, en effet, préciser, mieux que personne, les sujets des concours, ou les approprier à maintes circonstances que n'avait pu prévoir le généreux fondateur. Chaque année l'on peut lire au budget des recettes départementales la mention : « *Fondation Crochot*

en faveur d'un ouvrage de morale, fr. 263, » qui, capitalisée, donne fr. 2,630 après dix ans, intérêts non compris.

Pour le concours de 1883, le programme tracé par le bureau de la *Société des Sciences* comprenait en outre, comme premier sujet : l'Histoire morale, politique, artistique et scientifique d'un canton de notre département. Un prix de 1.000 francs lui était affecté.

Avant le 1^{er} février 1883, quatre ouvrages furent envoyés. L'un par M. Ulysse Richard, concernant, dans les conditions tracées au programme, le canton de Seignelay ; le second était mon livre sur la *Sénonie*, alors en cours d'impression ; le troisième, l'étude sur Jean Cousin, par M. J. Lobet, et le quatrième enfin mes recherches sur Gérard de Roussillon, que le lecteur a sous les yeux.

L'étude sur Jean Cousin fut écartée du concours comme « *ayant déjà été vendue en librairie,* » prétexte étrange, car le travail auquel fut décerné le prix il y a une dizaine d'années, le *Répertoire archéologique de l'Yonne*, par M. Quantin, avait été publié et mis en vente dès 1868. Mon livre sur la *Sénonie* fut écarté à peu près de la même manière, c'est-à-dire qu'une page blanche ayant été collée sur le titre où mon nom est imprimé, le jury objecta que ce nom réapparaissait dès qu'on le plaçait contre une vitre ou au grand jour !

Cela fait, les trois œuvres admises au concours furent adressées au bureau de la *Société des Sciences historiques* chargée d'en apprécier la valeur. Conformément aux règles de ces tournois littéraires, les noms des lutteurs étaient et devaient être ignorés de leurs juges. On cherchait seulement à les deviner et l'assentiment général inclinait à attribuer à un docte Avallonnais mon étude sur le comte Gérard. Ainsi s'explique, peut-être, cette appréciation de MM. les membres du bureau, appréciation compétente, mais trop flatteuse, sur la valeur et le caractère de mon travail.

« Le mémoire sur Gérard de Roussillon est écrit d'un style « ferme et élégant. L'auteur paraît posséder une érudition solide. « Bien qu'il se soit inspiré des publications antérieures de « MM. Mignard et Chérest, il a fait des recherches fort étendues « sur l'histoire réelle du personnage et sur la légende.

« Il signale, entre autres faits nouveaux, une chanson de Geste « du xii^e siècle, qui a inspiré le moine de Vézelay ou de Pothières, « auteur de *Vita Gerardi de Rossillon*, œuvre qui enfanta à son « tour les poèmes en langue d'oc et d'oïl, qui ont fait du comte « Gérard l'un des héros du cycle carlovingien.

« Son introduction annonce un homme érudit. L'histoire est

« rapidement racontée. L'origine de Gérard, ses attaches avec nos
« contrées, ses luttes contre Charles-le-Chauve et son rôle poli-
« tique sont exposés avec ampleur et bien racontés.

« La deuxième partie, consacrée à la légende, y tient autant de
« place que l'histoire. Il y a (p. 57 du manuscrit) une analyse fort
« érudite des œuvres consacrées à Gérard par nos premiers
« poètes et nos vieux romanciers.... En somme, quoique ce
« travail soit peu étendu, sa valeur incontestable lui donne droit
« à une récompense bien méritée. »

Jusqu'à ce jour, les avis du bureau de la *Société des Sciences*, en matière de concours, furent accueillis par la commission. Cette année celle-ci a changé de marche en décidant qu'il n'y avait pas lieu de décerner la médaille d'or de 500 francs offerte à l'auteur du meilleur mémoire sur le sujet et qu'on lui substituerait une simple prime de 300 francs ! L'œuvre que nous soumettons aux suffrages du public n'a donc point obtenu le prix promis ; elle a été *primée* tout simplement, comme celle, du reste, de M. U. Richard.

On comprendra que les décisions du Comité de la préfecture échappent à notre humble appréciation, d'autant plus qu'elles n'étaient accompagnées d'aucune raison à l'appui. Nous aurions vivement désiré d'avoir la liberté, nous aussi, de garder le silence quand de si hautes autorités jugeaient convenable de ne pas parler ! Mais ce nous était un devoir de remercier ici la *Société des Sciences historiques* à laquelle nous appartenons, d'avoir résolu que notre travail serait imprimé à ses frais et publié dans son *Bulletin*.



TABLE DES MATIÈRES

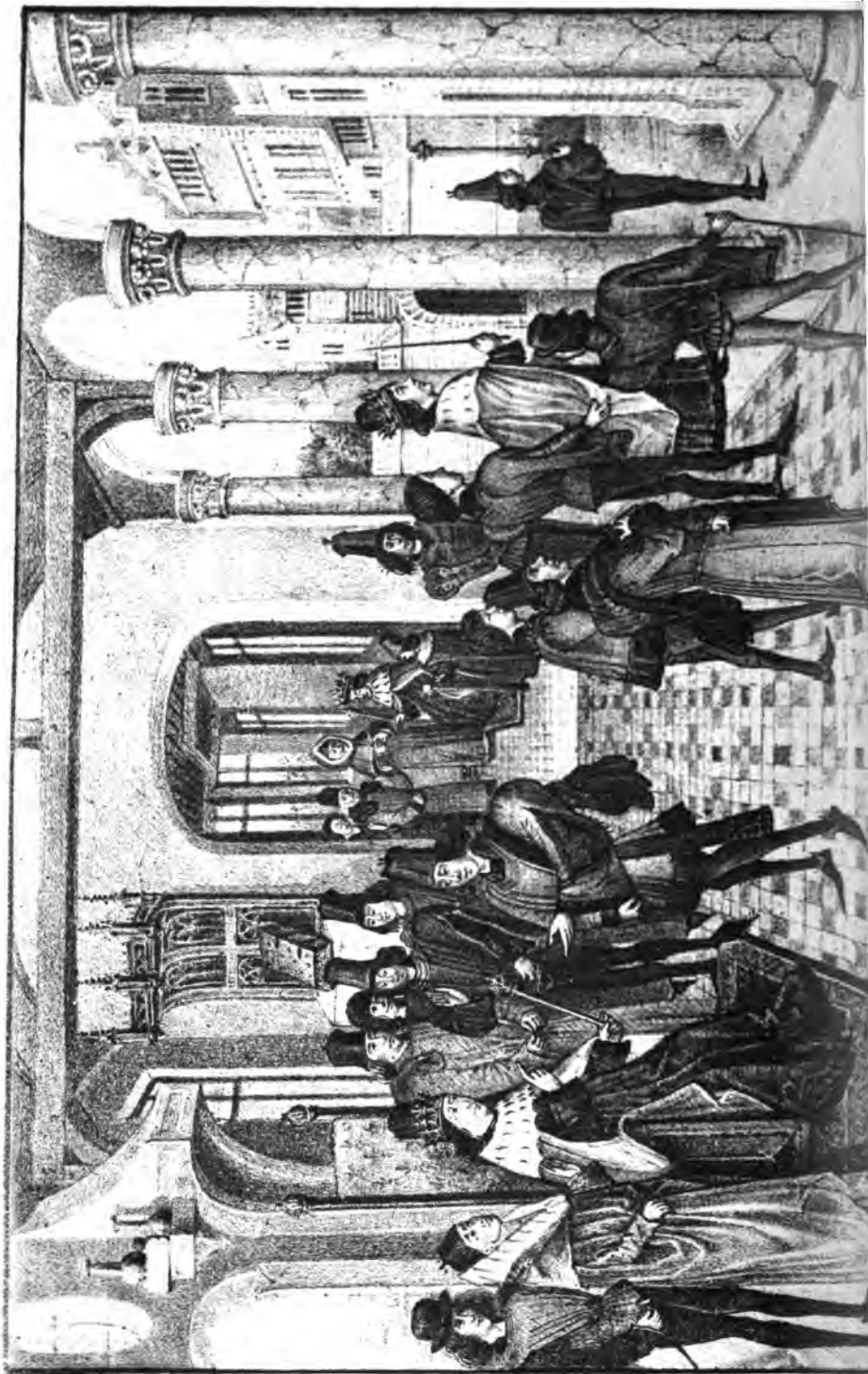
| | Pages |
|---|-------|
| PRÉFACE..... | v |
| INTRODUCTION..... | 4 |
| Chapitre I. — Histoire de Gérard..... | 5 |
| Chapitre II. — Romans et poèmes..... | 27 |
| Chapitre III. — La Légende de Gérard..... | 36 |
| Conclusion..... | 48 |

APPENDICE

| | |
|---|----|
| I. — Acte de fondation des monastères de Vézelay et de Pothières, traduit du manuscrit 106 de la bibliothèque d'Auxerre..... | 52 |
| II. — Les autres fondations de Gérard..... | 56 |
| La collégiale d'Avallon..... | 57 |
| Le prieuré de Sixte..... | 58 |
| Saint-Pierre d'Auxerre..... | 58 |
| III. — L'inscription tumulaire de Thierry, fils de Gérard..... | 59 |
| IV. — Une miniature égarée..... | 59 |
| V. — L'ancien manuscrit de la bibliothèque d'Auxerre..... | 63 |



FASTES DE LA SÉNONIE



Comment la guerre encommença d'entre le roy charles le ch
Et monseigneur gerard de bonfillon a cause de la conte de sene. E
vroles Injurieuses que vng jour les deux princes dirent lun a l a

GÉRARD DE NEUVILLE

Il est aussi ha
de gloire

par ce qu'il a fait de son art et de son talent
d'être plus que jamais

Il choisit l'œuvre qui est la plus belle et la plus
située au point de vue de la science et de l'art et

[The main body of the page contains extremely faint and illegible text, likely bleed-through from the reverse side of the document. The text is too light to transcribe accurately.]

... de la ...
... à cause de ...
... prince de ...

GÉRARD DE ROUSSILLON

Hé Robert de Bourgoigne, gentils cuens de Tonnerre,
Et Jehanne, ta femme, seur le conte d'Ausserre,
Vous estes gardien de l'église qui garde
Le corps du duc Gérard, vostre est pour voir la garde.
Sa femme, sui enfant sont où lui. Quelx trésors :
Hé! gentil cuens Robert vous estes de ses hoirs.

(GÉRARD DE ROUSSILLON, vers 270 à 275).

Et nous aussi habitants de l'Yonne, nous sommes des *hoirs* (héritiers) de la gloire du héros bourguignon. De nouvelles divisions administratives ont détaché de nos contrées le Mont-Roussillon, où il naquit probablement puisqu'il en portait le nom; mais le Tonnerrois et l'Avallonnais redisent encore ses exploits, amplifiés par l'imagination des poètes; son nom y survit comme un type d'honneur et de loyauté; enfin ses biens patrimoniaux couvraient les rives de l'Yonne, celles de la Cure et s'étendaient à travers le pays Tonnerrois jusqu'à la Haute-Seine. La splendide basilique de Vézelay, la grande gloire monumentale de notre département, lui est due en quelque sorte, puisqu'il fut l'opulent et généreux fondateur du monastère primitif. Naguère encore, l'église Saint-Pierre, à Auxerre, la collégiale de Saint-Lazare, à Avallon, vénéraient sa mémoire comme celle d'un bienfaiteur, sinon d'un fondateur. Bien d'autres fondations lui sont attribuées par des traditions, dont la preuve est encore à faire, ce qui n'en détruit pas la vraisemblance.

Il choisit l'une d'elles, et la plus célèbre avec Vézelay, Pothières, située au pied du Mont-Roussillon, pour son lieu de sépulture et

celui de sa famille. C'est à Avallon qu'il mourut, selon toute vraisemblance, après que l'infortune étant venue l'accabler, son comté de Lassois, ou pays de la Montagne, échut au comte d'Auxerre, Conrad le Jeune, suivant la *Gallia Christiana*. Dans l'église de Pothières reposait à ses côtés la comtesse Berthe, sa femme, fille de Hugues, — un comte de Sens sur lequel se tait l'histoire, — et dont la légende, ce reflet habituel de la tradition, célèbre le dévouement conjugal, la grâce et les vertus, et leur fils Thierry, mort en bas âge « en ignoscence », et dont la pierre tumulaire se voit encore au Musée de Châtillon-sur-Seine.

Dix siècles se sont écoulés depuis la mort du comte Gérard et de la comtesse Berthe, et comme je l'ai dit, leur souvenir est vivant dans les traditions des pays sénonais et avallonnais. L'auréole dont leur nom y est encore entouré reflète, à n'en point douter, l'une des plus belles pages de nos annales. L'histoire ingrate mentionne à peine le nom de Berthe; celui de Gérard n'y tient qu'une place des plus restreintes. Cela suffit néanmoins pour attester l'existence de ces deux éminents personnages et justifier nos efforts pour établir, le moins imparfaitement qu'il sera possible, les jalons de leur biographie, si digne, à tant de titres, de venir enrichir la série des illustrations dont le département de l'Yonne s'honore.

La Côte-d'Or, il est vrai, les revendique par la voix autorisée de M. Mignard. J'aurai à signaler plus d'une fois les appréciations, parfois même les erreurs de ce membre estimable de l'Académie de Dijon, de ce laborieux écrivain qui a tout fouillé : les chroniques et les histoires qui, à toutes les époques et jusqu'à nos jours, ont parlé de Gérard, de sa filiation et des faits de sa vie, si peu connus et si diversement jugés, remontant presque toujours aux sources, poussant ainsi à ses extrêmes limites une qualité malheureusement peu commune, parmi les auteurs. Mais ici M. Mignard, à son insu peut-être, était orfèvre à la façon d'un personnage de Molière. Lorsqu'à la fin du dernier siècle, l'Assemblée nationale

imagina de rattacher à la Côte-d'Or l'antique bailliage dit de la Montagne, elle visait à détruire l'histoire du passé, s'inquiétant peu que cette contrée eut dépendu jadis des comtés d'Auxerre, de Champagne ou de Châtillon. Les convenances politiques étaient sa règle et le morcellement des anciennes délimitations, son objet. Mais la vérité historique, elle, veut être respectée et il n'y a pas de notre faute si le document le plus important qui nous reste de cette époque, l'acte de fondation de Pothières et de Vézelay, dont la Bibliothèque d'Auxerre possède la plus ancienne transcription que l'on connaisse, mentionne vingt localités dépendant de notre département et une seulement, Pothières, de celui de la Côte-d'Or.

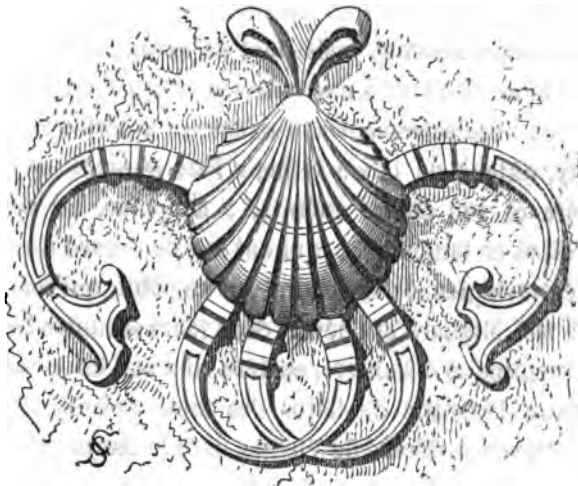
Si la place que tient Gérard dans l'histoire n'est pas grande, il faut s'en prendre, paraîtrait-il, aux principaux chroniqueurs, ses contemporains, adulateurs serviles de ses ennemis. Mais il en tient une, et des plus considérables, dans l'épopée légendaire. La langue française lui doit l'un de ses premiers monuments, une chanson encore inconnue, mais dont de savants paléographes (1) ont trouvé la mention dans une chanson de geste du XII^e siècle, ce qui implique nécessairement son existence antérieure. Le moine de Vézelay, auteur de la vie latine : *Vita Gerardi de Rossillon*, s'en inspira et son œuvre enfanta, à son tour, les poèmes en langue d'oïl et en langue d'oc, qui ont fait de Gérard un des héros du cycle carolingien. Je reviendrai sur ce point, qui semble avoir échappé à MM. Mignard et Chérest dans leurs savantes lectures au Congrès scientifique d'Auxerre, en 1858. Il a son importance en ce qui concerne l'identité du héros des trois poèmes, Gérard de Fraite, en Provence, Gérard de Vienne, dans le Dauphiné, et Gérard de Rossillon, en Bourgogne, célébrant tous les trois, mais avec de notables différences créées par les traditions locales, un seul et

(1) M. Paul Meyer, *Romania*, avril 1878, et M. A. Langnon, *Revue historique*, novembre et décembre 1878.

même Gérard, régent de Provence et des autres contrées soumises à son maître Lothaire, puis à ses descendants.

C'est ainsi que le nom du comte Gérard, transfiguré par la légende, a traversé les âges jusqu'à nous. On dirait que la poésie se l'est ainsi presque complètement approprié, comme pour venger ce grand nom des oublis de l'histoire.

Accorder l'histoire et le roman, le vrai et le vraisemblable, c'est-à-dire tout ce qu'on connaît, en fait de documents traitant des faits et gestes du comte Gérard, la tâche serait ardue et l'auteur de ce mémoire n'oserait y prétendre. Son plan, beaucoup plus modeste, se bornera à rechercher la place que la vérité ou la vraisemblance historique semble devoir assigner à l'une et à l'autre.



CHAPITRE PREMIER.

L'HISTOIRE DE GÉRARD.

Quoi qu'on puisse penser et dire de la véracité de tant de faits héroïques que la légende lui attribue, Gérard, dans les faits authentiques de sa vie, n'en resta pas moins l'un des plus grands noms de l'histoire. S'il ne renouvela point, comme l'assure la légende, les sept travaux d'Hercule en remportant sur les armées de l'astucieux Charles-le-Chauve sept victoires signalées; s'il ne fut point toujours doué de vertus évangéliques, il s'honora par sa fidélité à la cause de Lothaire, qu'il ne déserta jamais à une époque où il était déjà de mode de changer de drapeau autant de fois qu'il y avait du profit à le faire. Après la mort de son maître il s'attacha aux princes de sa famille et à leurs jeunes héritiers; il devint leur appui contre les perpétuelles tentatives de spoliation de Charles-le-Chauve.

En même temps qu'il dévoua sa vie et son repos à protéger leur héritage, il fut, — ce dont les idées dominantes à notre époque lui sauront peu de gré, — l'un des plus ardents promoteurs de la restitution au clergé des biens dont les hommes de guerre l'avaient dépouillé. Il permit à la partie la plus éclairée, — je dirai la seule éclairée de la Gaule, — d'être représentée dans ce régime féodal, où l'intelligence et les lumières passaient pour de vains titres, où

la propriété territoriale était une condition essentielle d'existence. On lui doit donc une grande partie des adoucissements dus à l'influence du clergé dans l'application d'un régime qui exposait les malheureux serfs aux caprices, souvent même aux violences des premiers seigneurs.

Sa vaillante épée fut souvent la sauvegarde des peuples, qu'elle préserva des Normands et des Sarrazins :

« Du delta de la Camargue, qu'ils avaient fortifié, les Sarrazins
« s'élançaient pour dévaster les deux rives; mais Gérard les en
« délogea et fit tant qu'il délivra de cette peste tout le littoral du
« Rhône, comme il avait délivré cinq ans auparavant celui de la
« Seine (1). »

Quand il servait ainsi la cause des peuples, Gérard était au faite de la puissance et des grandeurs. Vinrent les mauvais jours et les qualités de sa grande âme se révélèrent d'une façon éclatante.

« Gérard de Roussillon, dit M. de Montille, le savant et consciencieux éditeur du Manuscrit de Beaune, nous apparaît aujourd'hui, après neuf siècles, comme une des plus nobles figures des vieux âges de l'histoire. Son nom est cependant celui d'un proscrit; mais les malheurs de ce vaincu laissent après eux un parfum d'honnêteté, de justice et de droit qui sera son éternel honneur et la honte de son rival (2). »

Divers témoignages historiques attestent la véracité de ce jugement, notamment celui de Loup, abbé de Ferrières, diocèse de Sens, vantant, — Épitre 22, — cette « rare probité » du héros de la Bourgogne et qui, ajoute-t-il, « réjouit le cœur des honnêtes gens. » Sa piété, son esprit de justice et de modération sont signalés dans les documents de l'époque.

Quant à la famille de Gérard, l'acte de fondation ou testament dont je viens de parler, la mentionne en ces termes (3) :

(1) Fauriel, *Histoire de la Gaule méridionale*, t. VI, p. 354.

(2) M. de Montille, *Roman en prose de Gérard de Roussillon*, p. 1.

(3) Voir à la fin de cette étude le texte traduit de l'acte de fondation de monastères de Vézelay et Pathières.

« ... Nous souvenant ainsi de nos ancêtres et de nos parents, « savoir : Luithard et Grimilde et aussi Hugon et Bava, de très « chère mémoire et encore de leurs enfants, fils et filles, vivants « et morts, lesquels nous étaiet unis par le sang, par l'affection « ou les alliances naturelles et entre tous Leufroy et Adalard, très « nobles comtes, nous avons voulu qu'il soit fait pour eux, dans « ces mêmes lieux que nous établissons (Pothières et Vézelay), « avec l'aide du Christ, de continuelles prières, comme propitia- « tion de leurs péchés et aussi que leur souvenir y fut éternelle- « ment rappelé dans la suite des temps.

« C'est pourquoi nous avons réglé que pour ces parents auxquels, « d'une part, nous succédons de droit naturel et, d'autre part, « pour tous les autres ci-dessus nommés... perpétuel souvenir « durerait en ces mêmes lieux, en même temps que des prières « continuelles seraient faites pour tous et à perpétuité. »

Donc Luithard et Grimilde étaient père et mère du comte Gérard, comme Hugon et Bava ceux de la comtesse Berthe. D'après les historiens d'Asace, Vignier, le Père Laguille et Schœpfin, ils appartenaiet, ainsi que les comtes Leufroy et Adalard, à la famille des ducs d'Alsace, à la descendance du duc Athicus ou Edith parmi laquelle l'empereur Lothaire n'avait pas dédaigné de se choisir une épouse.

C'est donc un fait qu'on peut considérer comme acquis ; les ancêtres de Gérard étaient Alsaciens. L'historien le plus ancien et le plus estimé de l'Alsace, sans doute ignoré de M. Chérest qui ne le cite point, Jacques Kœnigshoven, le dit formellement. Notaire apostolique et chancelier de l'archevêque de Strasbourg, mort en 1420, à l'âge de 74 ans, Kœnigshoven laissa en manuscrit la *Chronique du monde*, travail considérable dont Schilter détacha, en 1698, la *Chronique universelle du pays d'Alsace*. Il y est établi, paraît-il, car l'ouvrage n'a pas été traduit, qu'Athic, plus connu sous le nom d'Ethico, le personnage le plus illustre que l'Alsace revendique, fut la tige des maisons de Habsbourg, de Lorraine, de Bade et celles des comtes de Paris et de Roussillon. Ainsi s'explique dans l'énumération plus ou moins authentique des domaines de

Gérard ce vers du poème, dont M. Mignard n'a point trouvé l'application rationnelle :

Tenoit Montbeillard la comté de Farotes.

C'est du comté de Ferrettes qu'il s'agit et non, comme le croit M. Mignard, des bourgs du Dauphiné portant le nom de Fares (1). Tout n'est donc pas à dédaigner, bien s'en faut, dans les indications historiques et géographiques de l'auteur anonyme du poème de Gérard, et la preuve est dans le lien qui unissait Ferrettes à Montbeillard. En effet c'est un point acquis à l'histoire générale par le mariage de la comtesse Jeanne, héritière du comte Ulric II, avec Albert II, fils de l'empereur Albert I^{er}, que la maison d'Autriche succéda à la maison de Ferrette, issue de celle de Monbeillard.

Cette simple indication du vers 209 m'explique bien des choses restées obscures, et notamment pourquoi Gérard, attaqué par Charles-le-Chauve et confiant à Berthe la défense de Vienne, se réfugia dans les montagnes du Jura. Il allait demander aux montagnards varasques, au herceau originaire de sa famille, d'appuyer sa fortune chancelante.

C'est donc un document précieux, touchant la filiation de Gérard, que le testament ou manuscrit 106 de la Bibliothèque d'Auxerre, imprimé au tome 1^{er} de son *Cartulaire de l'Yonne*, par M. Quantin. Le texte n'est point original; il n'est même pas une copie contemporaine, mais les paléographes les plus sévères n'en ont jamais suspecté l'exactitude. Nous avons ainsi toute une page de la vie de notre héros, écrite ou dictée par lui-même, et ce point est important.

Son père s'appelait Luithard, sa mère, Grimilde. La comtesse Berthe, sa femme, était fille de Hugues, le beau-père supposé de l'empereur Lothaire et aurait été, dès lors, sœur de l'impératrice Hermengarde. Gérard était donc de la même famille que la maison

(1) M. Mignard, *Roman en vers de Gérard*, p. 12, note 2.

d'Autriche et de Lorraine, et, sinon le beau-frère tout au moins cousin-germain de l'empereur Lothaire, frère de Charles-le-Chauve.

« Cette parenté, nous dit M. Mignard, expliquait à merveille les « rapports d'une intimité peu ordinaire qui seraient nés entre « Gérard de Roussillon et tous les membres de la famille de Louis « le Débonnaire, et elle donnerait de l'autorité à la légende qui « aurait ainsi puisé dans un fond vrai les délicieuses pages où est « peinte si naïvement l'amitié née dans les cœurs de Berthe et de « la reine de France (1). »

Elle expliquerait aussi comment, indépendamment de son mérite personnel, le comte Gérard fut appelé à d'éclatantes destinées.

Gérard fut surtout le héros du pays Lassois (*pagus Laticensis*), qui prenait son nom de sa ville principale *Laticum*. Cette contrée, à l'époque où vécut Gérard, dépendait à la fois du comté d'Auxerre et du diocèse de Sens. On a une lettre de Jean VIII aux religieux de Pothières disant que « pour respecter les dernières « volontés du comte Gérard, de bonne mémoire, et de Berthe, son « épouse, il adresserait une bulle munie de son seing à Anségise, « archevêque de Sens, et au comte Conrad, dans le comté duquel « étaient ses biens (879). »

Il s'agit de Conrad le jeune, comte d'Auxerre. D'après Viguier, historien de l'Alsace, cité par M. Chérest, Gérard épousa une riche héritière, fille du comte de Lassois ou Roussillon. Le Lassois aurait pris ainsi le nom de Comté de Gérard (*Comitatus Gérardi*) que lui donnent plusieurs actes authentiques.

Il possédait aussi, comme on le verra plus loin, p. 17, de grands biens aux pays tonnerrois et sénonais.

Quant aux premières dignités qui furent conférées à Gérard, la chronique d'Albéric des Trois-Fontaines contient cette précieuse indication :

(1) M. Mignard, *Girart de Rossillon*, p. 307.

« Le comte Gérard s'était attiré l'affection de Louis-le-Débonnaire
« par sa fidélité dans les jours d'angoisses de ce malheureux prince
« et comme il avait été le principal auteur de la réconciliation de
« l'empereur avec son fils, il avait reçu, en 834, le gouvernement
« du comté de Paris, en récompense de ses services. »

La France ne compte guère de périodes historiques plus tristes que celle à laquelle Gérard a attaché son nom. Le grand Empire d'Occident, fondé par Charlemagne, s'était démembré en trois États à la mort de son fils Louis-le-Débonnaire. Ce fut l'effet du soulèvement des peuples dont cet Empire se composait, et aussi ennemis les uns des autres, à cause de leur nationalité différente, que l'étaient les princes par suite de leur ambition. Le conflit s'était dénoué à Fontenoy, aux portes d'Auxerre, dans l'effroyable bataille que s'y livrèrent les petits-fils de Charlemagne (841) et à laquelle Gérard refusa de participer. Cette boucherie arma l'une contre l'autre les deux parties de la Bourgogne, le comté tenant pour Lothaire et le duché pour Charles-le-Chauve. Là, périt l'élite des guerriers Francs et Bourguignons.

Le traité de Verdun (843), entre les trois frères, donnant satisfaction à leurs peuples, l'empire d'Occident ne fut plus que l'empire d'Allemagne; la France et l'Italie se constituèrent également en états distincts, mais sous la royauté des descendants de Charlemagne. Bien que Lothaire, le souverain de Gérard, fût l'ainé, et Charles le plus jeune, celui-ci était le mieux pourvu. Néanmoins il se montra insatiable et plus préoccupé d'agrandir sa part que de la défendre contre les Normands. Il y réussit, mais non sans avoir trouvé sur sa route un rude antagoniste.

Ce fut Gérard, investi par Lothaire, roi d'Italie, du gouvernement de ses États en deçà des Alpes. C'étaient la Provence, la Bourgogne transjurane comprenant Bâle, Soleure, Lauzanne, Genève, Lyon et Besançon et enfin la Lorraine avec Metz, Trèves, Aix-la-Chapelle, Liège, Tournay et Anvers.

Cet immense territoire, compris entre les embouchures de la

Meuse, du Rhin et la Méditerranée, formait comme un bourrelet entre la France et l'Allemagne. Cinq siècles plus tard, Charles, le dernier de nos ducs, voulut le reconstituer, et l'entreprise lui valut le surnom de *Téméraire*. Elle l'était moins pourtant qu'on ne l'a supposé, car Flamands, Hollandais, Lorrains et Suisses différaient moins, peut-être, par la langue et les mœurs que les populations diverses dont la monarchie devait former, plus tard, la nationalité française.

Gérard se rattache à l'histoire de ces peuples, aujourd'hui distincts ou répartis entre la France, la Belgique et l'Allemagne. On lui attribue, en Flandre comme dans le Hainaut, la fondation de plusieurs châteaux-forts et de différents monastères, notamment à Leuze, Anthoing, Saint-Omer et Condé.

Ce fait, aucun témoignage historique ne l'a établi; quelques-uns même, plus ou moins dignes de foi, le contredisent. Néanmoins la tradition subsiste et nul n'est fondé à contester tout au moins la possibilité de découvertes futures venant la confirmer.

« Comment pourrait-il se faire, dit très judicieusement M. Chérest, que dans la Gaule septentrionale, dans le Brabant et la Flandre, tant de lieux invoquassent Gérard comme leur fondateur, s'il fut resté complètement étranger à ces pays (1). »

Deux érudits allemands, MM. Lacomblet et Ritz, ont tiré des archives de Sainte-Marie, d'Aix-la-Chapelle, de celles des abbayes de Pruy, Stavelot et Malmedy, des actes mentionnant Gérard avec le titre de comte du Palais (2). La plupart sont des donations, dont l'une de Lothaire II à l'église d'Aix-la-Chapelle, datée de l'année même de sa mort (869) et plusieurs paraissent établir sa parenté avec ce souverain. Ainsi s'expliquerait l'inaltérable fidélité que Gérard lui voua, à lui et à ses enfants.

Doms Martène et Durand mentionnent (*Veterum scriptorum*, t.

(1) M. Chérest, *Congrès scientifique d'Auxerre*, 1858.

(2) W. Ritz, *Urkunden... zur Geschichte des Niederrheims*. Aix-la-Chapelle, 1824, Lacomblet. — Dusseldorf, 1849.

I, p. 97 à 102) un legs au monastère de Pruym fait par un seigneur de l'Alsace, nommé Richard, qui choisit pour exécuteurs testamentaires plusieurs personnages de la cour d'Aix-la-Chapelle, notamment Gérard comte du palais (*Comiti palatii*). Le héros bourguignon figure également sous ce titre dans la charte de Lothaire, rapporté par les deux savants bénédictins.

Comte du palais en Lotharingie, Gérard, dans les autres possessions assurées à Lothaire par le traité de Verdun (843), portait le titre de régent. C'est comme régent de Provence et du Dauphiné qu'il présida, peu d'années avant la mort de Lothaire I^{er}, une assemblée de comtes, de barons et d'évêques, chargée de mettre un terme aux spoliations des gens de guerre contre le clergé, qu'ils avaient dépouillé sous le prétexte de résister aux Sarrazins et aux Normands (1). Les comtes et les barons étalaient alors des richesses scandaleuses, suivant le mot d'un chroniqueur, alors que tout le clergé et les évêques, eux-mêmes, se trouvaient réduits à un état voisin de la pauvreté (2).

Gérard, qui présidait l'Assemblée, prêcha d'exemple et restitua tout d'abord à l'évêque de Lyon des biens dont le domaine public s'était emparé dans un moment de crise. Ses exhortations à l'assemblée obtinrent tout le succès possible. Une transaction équitable intervint, ce dont Hinemar, le tout puissant archevêque de Reims, remercia chaleureusement le Régent de Provence.

Plusieurs des spoliateurs invoquant l'autorité de Charles-le-Chauve sur des domaines du Viennois, dépendant de l'archevêché de Reims, Gérard en avertit Hinemar, lequel lui répondit non seulement qu'il s'en rapportait à lui sur les mesures à prendre

(1) C'est ce qu'on a nommé l'Assemblée de Salméring, du nom, nous dit M. Mignard, « d'un bourg du Viennois ». Or, aucune aucune localité de ce nom n'existe parmi les bourgs et villages de cette contrée. C'est plus probablement dans le Jura, aux confins des pays germaniques, qu'il faut chercher le lieu de réunion de cette Assemblée.

(2) *Nithard*, liv. II, chap. III.

contre les usurpateurs, mais que l'église de Reims n'était pas ingrate envers son puissant protecteur.

« Chaque jour, ajoute-t-il, dix monastères de ce diocèse retiennent tissent d'actions de grâce, chantées en votre honneur, et plus de cinquante prêtres célèbrent le service divin pour obtenir de Dieu votre salut en ce monde et dans l'autre. »

Important témoignage à rapprocher de celui de Loup, abbé de Ferrières, signalant « la rare probité, l'esprit de justice et de « modération » du vainqueur des Normands et des Sarrazins; nouvel indice de cette juste popularité dont les poèmes et les légendes ont transmis le souvenir. Et telle était déjà, de son vivant, sa renommée de loyauté et d'intégrité, qu'en 863, Charles, son pupille, mourant sans laisser de postérité, ses frères prirent Gérard pour arbitre dans le partage, entre eux, du royaume de Provence et lui en maintinrent, d'un commun accord, le gouvernement.

C'est donc bien à tort que plusieurs historiens modernes confondent le héros de Bourgogne avec d'autres personnages de son temps et du même nom. Tel était Gérard, comte de Paris, qui trahit Charles-le-Chauve et lui disputa, à la tête d'une armée, le passage de la Seine. Or, il est établi que vers la même époque, notre Gérard négociait la réconciliation des deux frères avec Hugon et Adalard, auxquels il voue, comme on l'a vu dans la charte de fondation, un souvenir reconnaissant.

En 844, Gérard s'unit à Guénillon, archevêque de Sens, au sujet de la nomination de deux évêques par l'archevêque de Lyon. Il écrivit à cette occasion à Loup de Ferrières une lettre signée : *Gerhardus comes*.

Mais le jour vint bientôt où les visées ambitieuses de Charles-le-Chauve sur les domaines de ses frères ou de ses neveux l'investirent du puissant État de Lotharingie morcelé entre lui et son frère Louis. A partir de ce moment, Gérard n'eut plus à gouverner que la Bourgogne transjurane, le Dauphiné et la Provence;

mais il portait encore ombrage à Charles-le-Chauve et sans doute aussi aux chroniqueurs, dont l'attitude lui devint hostile. Leurs insinuations, leurs réticences ne sont rien en comparaison de leurs calomnies. M. Henri Martin, en les accueillant dans son *Histoire de France* (tome II, page 433) était loin de soupçonner qu'il consacrait une erreur, et qu'à l'abri de son autorité cette erreur entrait, peut-être, définitivement dans l'histoire :

« Gérard avait établi à son arrivée en Provence, dit M. Henri Martin, une ombre de gouvernement, plus à son profit qu'à celui de l'empereur Lothaire (1). »

Les meilleurs documents attestent, au contraire, son désintéressement, sa parfaite loyauté dans l'exercice du gouvernement que lui confièrent l'empereur Lothaire et ses descendants. Il mérita la tendresse du dernier d'entre eux, son pupille, dont il reçut tous les témoignages possibles de reconnaissance et d'affection.

En effet, Charles, son ancien pupille, étant devenu roi de Provence et parlant dans ses chartes de son ancien tuteur, l'appelle : « mon père, mon nourricier, mon illustre maître. »

Gérard résidait alors soit à Lyon, ou à Vienne, soit aussi probablement au château de Rossillon en Dauphiné. Ce serait un point curieux à étudier, dans la vie de Gérard, que l'origine de ce château, auquel il dut donner son nom et qui, plus tard, fut activement mêlé à l'histoire de la contrée; mais les documents me manquent. Tout ce que je puis dire, c'est que là, comme partout ailleurs, des maisons vinrent se grouper à l'entour du château; elles formèrent d'abord un hameau, qui devint ensuite village, puis bourg. Roussillon est aujourd'hui une petite ville d'environ 1,800 habitants et station du chemin de fer de Lyon à la Méditerranée, à vingt kilomètres sud de Vienne.

Nous avons plus de renseignements sur le Rossillon de Bour-

(1) Henri Martin, *Histoire de France*.

gogne. Le pays Lassois, dans les titres du ix^e siècle, portait à la fois, d'après la Chronique de Vézelay, le nom de *pagus Latiscensis* et de *comitatus Rossilionis*. Sur l'étymologie de ce dernier mot, bien des versions circulent et n'ont rien de concluant. La série de ces opinions commence par le poème en langue d'oïl, édité par M. Mignard :

Plusieur mettent raison pour quoy dit Rossillon
 Li ung le font compos de *ro* et de *sillon*
Ro signifie maistre, *sillon* fut conseillères
 Des Romains... cilz chastiaus fut Rossillon nommé
 Et de lai prist son nom Girars li renommés.

Mais bientôt, et comme peu convaincu de l'authenticité de sa version, le poète s'ingénie à en trouver d'autres, tout aussi peu concluantes :

Rossillon li chastiaus senz aucungs contredis
 Cil noms pris s'entr'accordent, *Rossignoz*, *Rossillons*
 De tels éthymologes, chascun en dit sa clause (glose).

Après lui, Vignier, d'autres encore se perdent dans cette recherche, où je me garderai bien de les suivre. Pourtant, il m'étonne qu'aucun d'eux n'ait songé au vieux mot wallon *Rossai*, roux, dont on a fait rousseau et roussâtre, comme première racine possible, sinon probable de *Rossillon*. Mais je reviendrai à la fin de ce travail sur le Mont-Rossillon bourguignon, et sur les fouilles heureuses qu'y a fait opérer un fervent de Gérard, M. Gustave Lapérouse, de Châtillon-sur-Seine.

C'est à Lyon que Berthe donna le jour à un fils du nom de Théodoric ou Thierry. Hélas! cet héritier d'un grand nom vécut quelques mois seulement... La perte de ce fils sur lequel reposaient leurs espérances attrista Berthe et Gérard. Une fille leur restait, Eva, mais elle n'aspirait qu'à la vie monastique. Plus tard, en effet, elle prit le voile à Vézelay. Alors Gérard et Berthe résolurent, comme l'a dit un chroniqueur, « de choisir Dieu pour leur héritier (1). » Ils fondèrent deux abbayes, Pothières, au pied du

(1) J. de Guise, t. VIII, p. 195, *Histoire de Hainaut*.

mont Lassois, et Vézelay, au pays d'Avallon. La charte de fondation, comme je l'ai déjà dit, est la même pour les deux monastères; elle mentionne comme suit les terres concédées aux deux abbayes dans les territoires de Sens et d'Avallon.

« Moi Gérard et avec moi ma très chère femme, par pieuse et
 « croyante dévotion, établissons et avons construit ce monastère
 « et demeure des serviteurs de Dieu par nos largesses et l'offrande
 « de notre fortune et de tous nos biens..., donnant ainsi à Dieu,
 « par une générosité semblable à celle qu'il a eue pour nous,
 « tout ce qui nous appartient et lui rendons par là de justes
 « actions de grâce.

« Et ainsi est fondé et construit, en vénération des bienheureux
 « apôtres Pierre et Paul, sur la rive de la Seine, dans un endroit
 « situé en face de la ville appelée Poultières par les anciens, dans
 « le territoire de Lassois, en Bourgogne, pour que là, cette véné-
 « rable demeure soit visitée par les fidèles et y reçoive leurs
 « vœux et leurs supplications et que la vie céleste y soit toujours
 « pratiquée avec ardeur et attendue avec empressement par des
 « religieux vivant sous la règle des instituts du bienheureux
 « Benoit.

« Et à ce monastère nous avons donné les domaines suivants :
 « 1° Le domaine de Poultières et, dans ce domaine, tout ce qui
 « nous appartient par droit d'héritage, tout ce que nous a donné
 « notre seigneur, le roi Charles, tout ce que nous y avons ajouté
 « nous-même par acquisitions légitimes.

« 2° Au territoire de Sens, le domaine de Sixte (1) avec toutes
 « ses dépendances et tout ce qui s'y rattache; et ceux de Magnis-
 « cam (2), de Paron et de Villiers. Et semblablement dans ce
 « même territoire, le domaine appelé *Pescatoria* (3), situé sur les
 « rives de l'Yonne et aussi tout ce qui nous appartient dans le
 « territoire de Troyes.

« Et en même temps nous avons fondé un autre monastère
 « dans les mêmes intentions et semblable dévotion, pour les ser-
 « vantes de Dieu, vivant religieusement et sous la règle de saint
 « Benoit, dans le lieu et le territoire appelé Vézelay, dans le pays
 « Avallonnais, au royaume de Bourgogne. A ce monastère nous
 « avons donné :

(1) Sixte, près de Pont-sur-Yonne.

(2) Manniscam ou Magniscam, selon d'Achery, lieu aujourd'hui détruit.

(3) *Pescatoria*, la pêcherie, aujourd'hui le Peschoir près de Joigny.

« 1° *Vézelay* (Vizeliacus), sur le territoire duquel est élevé le monastère, et que nous avons échangé avec notre maîtresse et « glorieuse reine Judith... Et avec *Vézelay* nous avons légué au « dit monastère tout ce que nous a donné notre seigneur et maître « le roi Charles et tout ce qui touche à ce domaine.

« 2° *Dornecy, Cure, Fontenay et Maulnium* (1) et aussi tout ce « que nous avons acquis dans le territoire Avallonnais sus dési- « gné et dans le Tonnerrois avec toutes les dépendances des dits « domaines, partout et n'importe dans quel territoire elles se- « raient, nous réservant seulement pour nous l'usufruit de tous ces « biens notre vie durant et prenant pendant cela à notre charge « l'entretien et la défense de ces dits monastères. »

L'original de ce précieux document est aujourd'hui perdu ; mais, comme on l'a vu, sa transcription existe à la Bibliothèque d'Auxerre et sa fidélité n'a jamais été contestée. On y voit la mention du sceau de Gérard, comte (*comitis*), de celui de Berthe et le consentement, ainsi conçu, d'Éva, leur fille :

« Sceau d'Éva qui, après avoir pris connaissance de cette « volonté de ses parents et du don qu'ils ont fait à Dieu, l'a con- « senti elle-même en l'affirmant et affirmé en y consentant. »

Cet acte n'est point daté, mais on conserve à la Bibliothèque nationale le texte de la lettre de Gérard au pape Nicolas qui le soumet à la ratification du Pontife et elle est datée de la vingt-troisième année du règne du roi Charles, c'est-à-dire de l'an 863 ; comme les deux monastères existaient déjà aux termes mêmes de la charte ou testament des deux époux, M. Chérest, l'écrivain de notre département qui s'est peut-être le plus préoccupé de remonter aux sources, croit qu'ils furent construits vers 850, et la charte de fondation « rédigée un peu après, lorsque Gérard conservait « encore (en apparence) d'excellentes relations avec Charles-le- « Chauve (2). »

(1) Un érudit tonnerrois, M. Eugène Lambert, a publié de précieux détails sur *Molnium*, aujourd'hui domaine de Maulne, près de Cruzy-le-Châtel.

(2) M. Chérest, *Gérard de Roussillon. Congrès scientifique d'Auxerre*, 1858, t. II, p. 288.

A cette époque, la mésintelligence entre le roi Charles et Gérard, régent des états de Lothaire, n'avait pas encore éclaté; elle existait probablement à l'état latent, mais sans se manifester d'une manière ouverte. La Bourgogne transjurane, le Dauphiné et la Provence jouissaient d'une paix profonde et les Normands qui ne cessaient de ravager la France, se gardèrent de venir la troubler.

Mais les démêlés de Lothaire II avec le pape à l'occasion de son divorce avec Teutberge, qui agitèrent si profondément son règne, suggérèrent à Charles et à Louis l'intention de les exploiter à leur profit. Dans une entrevue qu'ils eurent à Toucy, en février 865, ils résolurent de se partager, à la première occasion favorable, le vaste territoire de la Lotharingie.

L'occasion attendue se présenta bientôt. Lothaire II mourut inopinément (869). Tout aussitôt Charles se fit couronner à Metz roi de Lorraine, pendant que Louis s'emparait des pays compris entre le Rhin, la Meuse et l'Escaut.

Lothaire n'avait point d'enfants de son mariage avec Teutberge: Hugues, qu'il avait eu de Walrade, étant considéré comme illégitime, son héritage échut à son frère Louis II, roi d'Italie et de Provence. Ce dernier luttait alors énergiquement contre les Sarrazins, maîtres de la Sicile, lorsque tout à coup Charles et Louis, ses deux beaux-frères, unissant leurs armes contre lui, envahirent les États confiés à l'administration du comte Gérard.

« Surpris par cette attaque inattendue, dit M. Fauriel, Gérard de Roussillon ne fit pas une défense digne de sa renommée. Ce fut Berthe, sa femme, qui joua le plus beau rôle dans cette guerre (1). »

En formulant ce jugement, l'éminent historien avait perdu de vue, sans doute, une circonstance peut-être décisive. A ces époques chevaleresques, l'histoire mentionne beaucoup de femmes au cœur intrépide, et Berthe était apparemment de celles-là. Mais

(1) Fauriel, *Histoire de la Gaule méridionale*.

elle n'était pas la seule. Ne voyons-nous pas ainsi, un peu plus tard, en 882, Bozon, investi par Charles-le-Chauve, de ces mêmes provinces qu'avait administrées Gérard et ayant à défendre cette même ville de Vienne contre Louis III et Carloman, en confier la défense à sa femme Hermengarde, puis se retirer dans les montagnes du Jura, comme venait de faire Gérard. Du reste, Vienne passait alors pour imprenable; son second siège dura deux ans et fut terminé par Richard-le-Justicier, premier duc héréditaire de Bourgogne, qui emmena prisonnières à Autun la femme et la fille de Bozon.

Ensuite Gérard n'était plus jeune en 870, lors de « l'attaque inattendue » des rois de France et d'Allemagne. Si l'on se rappelle que sa nomination, par Louis-le-Débonnaire, au comté de Paris date de 834, sa naissance remonterait, pour le moins aux premières années du siècle. Charles, roi de Provence, étant mort en 863, ses deux frères Louis II et Lothaire II s'étaient partagé encore la contrée. Ce royaume divisé offrait dès lors une proie facile à l'ambition des deux rois coalisés.

Gérard prit, semble-t-il, le seul parti possible, celui de résister dans les forteresses. Quant à lui, il s'en alla demander aux Varasques, à ses anciens compatriotes des comtés de Montbeillard et de Ferrette, les moyens d'organiser la guerre de montagne. Animant de son courage une poignée de braves rassemblés à la hâte, il se jeta avec eux dans les montagnes du Jura. De ce moment les documents historiques font défaut et se portent entièrement sur Berthe, chargée de la défense de Vienne. On sait seulement qu'une affaire décisive s'engagea et qu'elle fut funeste à celui qui avait écrasé tant de fois les Sarrazins et les Normands.

Entre le Doubs et le Drugeon
Périt Gérard de Roussillon,

s'il fallait en croire un vieux dicton, débris probable de cantilènes perdus, ou qu'on n'a pas encore retrouvés. Gérard ne périt pas dans cette bataille, mais tout annonce que sa résistance ne fut ni

longue ni opiniâtre. Comprenant sans doute que son rôle était terminé, il offrit une capitulation à Charles, qui se hâta d'accepter. Les portes de Vienne s'ouvrirent, Charles y entra la veille de Noël de l'an 870. Il inféoda bientôt sa conquête à Bozon, son beau-frère, lequel, après avoir agrandi son domaine de nouvelles acquisitions, se trouva bientôt assez puissant pour se faire élire, en 879, roi de Provence, au détriment du roi Charles, son bienfaiteur.

A cette époque Gérard était mort, mais où mourut-il ? Les Chroniques de Saint-Denis disent qu'il « demanda à s'éloigner » et qu'il obtint pour cela trois bateaux avec lesquels ils s'embarqua sur le Rhône, mais elles nous laissent ignorer le lieu où il se retira. A défaut de texte précis, le champ des conjectures reste encore ouvert. Les uns disent qu'il vint habiter son château du Mont-Lassois et y mourir ; selon d'autres, il alla se fixer à Avignon « dans sa ville d'Avignon » où il mourut, selon la Chronique de Vézelay.

Mais la valeur historique de ce document laisse souvent à désirer. Ainsi, entre autres erreurs grossières, il fixe la mort de Berthe à l'année 844 et celle de Gérard à l'année 847. Or, l'un et l'autre vivaient en 869. Et quant à la ville d'Avignon, pouvait-elle appartenir à Gérard, errant et proscrit ? Avignon dépendait alors du duché d'Arles, qui échut à Louis II, empereur d'Italie, en 863, après la mort de son frère Charles, le pupille de Gérard. M. Chérest suppose que Louis II se fit un devoir d'accueillir dans sa ville d'Avignon le fidèle et malheureux défenseur de sa cause, mais cette conjecture, aucun fait ne la confirme. Aussi plusieurs historiens ont pensé que le mot *Avenionem* (Avignon) avait été, par erreur, substitué dans la Chronique au mot *Aballonem* (Avallon) : tels, Chevalier dans son *Histoire de Poligny*, et M. Mignard dans son *Histoire des temps féodaux*, étrangers tous deux à la ville d'Avallon, et dont l'esprit de clocher, dès lors, n'a pu influencer le jugement.

« Non seulement, ajoute M. Mignard, cette ville est placée dans

« le voisinage de Vézelay, où Gérard avait des terres de son domaine, mais il avait fondé une collégiale à Avallon même. « Gérard aurait donc remonté le Rhône pour venir vivre en paix dans ses domaines, près des florissantes abbayes érigées par sa piété et pour y trouver le repos dans une nouvelle vie que toutes les traditions s'accordent à nous retracer comme pieuse et exemplaire. »

Ces domaines, on l'a vu plus haut, étaient, dans l'Avallonnais, Cure, Fontenay, Dornecy, Vézelay, dont il s'était réservé l'usufruit dans l'acte de fondation des deux abbayes. Chevalier, dans son *Histoire de Poligny*, page 72, donne un texte qui serait celui de la charte de fondation de la collégiale d'Avallon et d'après lequel le mot *Avenionem* aurait été aussi substitué « par erreur ou autrement » au mot *Aballonem*. Mais quant à la charte primitive, elle est perdue depuis longtemps; on n'en connaît même pas la date, et c'est guidé par la tradition que le nécrologe de la collégiale de Saint-Lazare, à Avallon, fixe la mort de Gérard au quatrième jour de mars 874 et celle de Berthe au sixième jour de novembre de la même année, d'après le nécrologe de Pothières.

La tradition est toujours à considérer, à moins qu'un texte ne la détruise. Or le manuscrit 106 de la Bibliothèque d'Auxerre contredit le texte de Chevalier par une annotation qui remonte au XIII^e siècle et porte : *Apud Avignionem civitatem suam*. Elle appuie ainsi la version de la vie latine adoptée par l'auteur du poème bourguignon :

A Avignon estoit en sa noble cité
 Quand se sentit pourpris de grand infirmité
 Bien vit certainement ne pouvoit plus durier,
 Ni les grans malx qu'il sent longuement endurier.

Voilà donc, sur le lieu de la mort de Gérard, deux traditions différentes et qu'il n'est guère possible de concilier puisqu'elles se détruisent l'une par l'autre. L'obscurité qui enveloppe la jeunesse de notre héros couvre également ses derniers jours et les conditions dans lesquelles il termina sa glorieuse existence.

Cilz d'Avignon appourtent le corps du vaillant comte
Si comme la chronique le me récite et conte,

nous dit le poème. Ainsi donc, d'après cette version, les cendres de Gérard auraient été transportées d'Avignon à Pothières, où il avait marqué sa sépulture.

A l'origine, une simple dalle, sans inscription, recouvrit les restes des deux époux. Plus tard, une pierre tombale leur fut érigée, sur laquelle était figuré Gérard de Roussillon, un faucon au poing, avec cette épitaphe :

Je qui tien sur mon poing ce noble esmerillon
Nommé en mon vivant Girard de Roussillon,
A celle fin qu'en soit à tous jours mais mémoire,
Contre le roi françois euz douze fois victoire;
Depuis et ce moustier foday et ceste Église
Où on fait pour les morts et pour moi le service;

Au devant du maître autel, une dalle en marbre blanc couvrait les restes de Thierry, son enfant mort au berceau. Un fragment de cette dalle, conservé à la Bibliothèque de Châtillon, est le seul débris qui nous reste de tant de grandeurs évanouies. Sous le porche de l'église de Saint-Père, près Vézelay, à droite de l'entrée, un bas-relief représente la fondation symbolique de Vézelay. Gérard montre à Berthe le plan de la splendide église, mais la sculpture est une œuvre du XIII^e siècle et bien postérieure, dès lors, à l'église primitive que firent édifier les deux époux.

En 878 le pape Jean VIII, se rendant au concile de Troyes, vint consacrer les églises de Pothières et de Vézelay. Parmi les personnages présents à la solennité, les chroniques citent le duc Bozon et sa femme Hermengarde, la future héroïne de Vienne, et qui accompagnèrent le souverain pontife pendant tout son voyage. Aucune ne fait mention de Gérard. C'est un indice qu'à cette époque le héros bourguignon avait cessé de vivre. En tous cas, il n'était plus, dès l'année suivante, où le même pape assurait les religieux de Pothières de son désir de « faire respecter les volontés « dernières du comte Gérard de bonne mémoire. »

L'église de Pouthières n'eut jamais l'importance de celle de Vézelay. Les dévastations et l'incendie en ruinèrent la nef; mais le chœur était encore, d'après les vieux historiens de la Bourgogne, « magnifique, pavé en marbre blanc et entouré de belles colonnes « aussi en marbre blanc, » ce qui paraît annoncer un placage d'un goût douteux. Le corps de logis abbatial subsiste encore intact. C'est une belle et vaste construction dans le goût des grands hôtels élevés au siècle dernier. On y remarque, dans le grand vestibule, deux chapiteaux sculptés, dont les dimensions annoncent qu'ils portaient les grandes arcades de la nef. Ils sont de style roman et d'un caractère original. L'ancienne cuisine voûtée a été transformée en salle de billard.

Le propriétaire actuel du domaine de Pothières est M. Doé Léon et il en fait les honneurs aux visiteurs avec la plus exquise bienveillance.

Quant au village, « la ville appelée Poulthières par les anciens » dit le comte Gérard dans sa chartre de fondation des deux monastères, il compte à peine aujourd'hui 600 habitants. Le chemin de fer de Châtillon à Bar-sur-Seine y a établi une station. Pothières doit évidemment son nom à sa situation topographique : *poul* (pied) et *thière* (montagne). Le mont Lassois, en effet, domine ce village établi à ses pieds. Malgré son nom actuel de *Pothières*, les paysans lui maintiennent à peu près son nom original et logique. Ils le nomment *Pouthières*, preuve nouvelle de cette toute puissance de la tradition que j'aurai à invoquer plus d'une fois.

Le mont Lassois, lui, est appelé dans le pays la *Montagne Saint-Marcel*, du vocable sous lequel est placé une antique église, seule construction restée debout sur ce long plateau qui porta la ville gallo-romaine de *Laticum*, ancienne capitale du pays Lassois. On le nomme aussi la *Montagne de Vix*, du nom d'un village assis à ses pieds sur le versant opposé à Pothières, ou plus simplement la *Montagne*, parce qu'elle fut le chef-lieu primitif du bailliage de ce nom, qui confinait au Tonnerrois.

Vue à distance et des points éloignés qu'elle domine, la montagne ressemble à une pyramide régulière dont on aurait détaché le sommet. Celui-ci qui, de loin, paraît absolument horizontal, porte cependant deux plateaux : le plateau inférieur où s'élève l'église dédiée à Saint-Marcel et servant de paroisse aux villages de Vix et d'Etrochey, assis à ses pieds, et le plateau principal ou supérieur. Le dernier est devenu digne d'attention depuis l'exhumation des preuves parlantes de l'antique *Laticum*. Nous la devons à un esprit aimable et éminent, non moins jaloux d'étaler ces preuves au grand jour, que de retrouver les traces du château de Gérard. J'ai nommé M. Gustave Lapérouse, à Châtillon-sur-Seine, ancien conseiller général de la Côte-d'Or et qui a laissé de si bons et honorables souvenirs dans l'arrondissement de Sens, dont le gouvernement impérial lui avait confié l'administration.

Laticum fut détruite à l'époque des invasions par les Vandales, lit-on dans *Histoire et légende du pays de la Montagne*, par M. Mignard. Gérard la releva de ses ruines « may il ne fu pas si fors » comme devant et l'on tint le cuens Gérard toute sa vie de son « patrimoine, et i demeura comme en sa propre maison » ajoute le manuscrit de Beaune. On y lit tout un chapitre sur le mont Lassois, sur le château de Roussillon, sur son puits « le plus mer-
« veilleux qui fut oncques », sur la bataille livrée par Charles-le-Chauve au pied de cette forteresse, récits amplifiés de la chronique de Vézelay et où la fiction paraît s'être substituée très souvent à l'histoire véritable. Je n'ai donc point à m'y arrêter, mais à exposer comment viennent d'être rendues au jour les fondations présumées du château réédifié par Gérard de Roussillon.

Les premières fouilles ordonnées par M. Lapérouse avaient pour objectif le château dont le nom demeure pour toujours associé à celui de son illustre possesseur. Au centre environ du plateau supérieur, un léger exhaussement du sol en marquait l'emplacement suivant la tradition. Les premières fouilles concentrées sur ce point furent heureuses. On ne tarda pas, en effet, à retrouver, à

ras de l'ancien sol, les substructions d'un vaste édifice en forme de parallélogramme, divisé en une douzaine de salle de dimensions différentes, mais disposés en carrés parfaits. Seulement l'aspect de ce plan et l'appareil de la construction accusaient nettement l'époque gallo-romaine.

Plus de doute dès lors ; si là s'élevait réellement le château de Roussillon, son fondateur avait utilisé, pour les approprier à sa nouvelle construction, les restes d'un palais romain, lequel dut à son tour remplacer un ancien *oppidum* gaulois. Cette version n'a rien d'in vraisemblable et se fonde sur un grand nombre de cas analogues.

Il restait à exploiter le « *puits merveilleux* » dont, selon l'auteur du poème Wallon dans la description du château de Gérard :

Nulz très plus biaux verrez ne finit avant ce puis
Ne vit nulz n'est plus bel n'en plus fort lieu séoir.

Je ne puis mieux faire à cet égard que de publier les intéressantes et précieuses indications dont je suis redevable à M. Gustave Lapérouse lui-même :

Gérard de Roussillon, m'écrivit-il le 26 avril 1884, compte encore dans le Châtillonnais tant de mémoires fidèles, que j'ai toujours recherché, avec le plus grand intérêt, tout ce qui peut faire connaître son véritable rôle et se rattacher à l'histoire de sa vie, si mal connue encore. Je n'eus donc pas de peine à décider quelques-uns de mes parents et amis à entreprendre des fouilles parmi les débris qui couvrent l'emplacement de l'ancien *oppidum* de *Laticum*, et nous avons pensé qu'un des premiers points à explorer était le fameux puits mentionné dans la légende.

« Il nous parut que ce puits, maintenant comblé, avait dû l'être
« avec les décombres répandus à la surface du plateau. En effet,
« son ouverture était encore très apparente. Il n'y avait qu'à
« creuser et à enlever des terres rapportées, ce qui eut lieu. Mais
« au bout de quelque temps nous abandonnâmes l'entreprise,
« parce que les fouilles, arrivées à une certaine profondeur, non-

« seulement devenaient dispendieuses, mais pouvaient entraîner
 « des risques pour les ouvriers que nous employions. Ce fut l'avis
 « de mon brave Marcel, de Vix, très familier avec ce genre de
 « travaux. Marcel dirigeait ceux-ci et il fallut me ranger à son
 « avis, qui était de les suspendre.

« Depuis, la Société archéologique de Châtillon s'étant fondée,
 « je crus devoir signaler à son attention les deux lieux antiques
 « que renferme notre arrondissement : l'*oppidum* de *Laticum* et
 « *Vertilium*, ville gallo-romaine détruite au milieu du III^e siècle
 « (actuellement Vertault). A cette fin, notre Société obtint une
 « subvention du ministère de l'intérieur, sur l'avis de la *Commis-*
 « *sion des monuments historiques*. Les fouilles ont commencé à
 « *Vertilium* seulement, où elles ont été très fructueuses. Mais je
 « ne désire pas moins, pour ma part, que les fouilles de *Laticum*
 « soient un jour reprises. »

Mais il faut nous arrêter encore à l'église solitaire qui couronne le plateau inférieur du mont Roussillon, car on assure qu'elle servait de chapelle au château de Gérard. Cette version paraît admissible, du moins pour le fond du collatéral sud dont les murs, en petit appareil régulier, rappellent tous les caractères de la taille et la disposition des pierres qui entraînent dans la construction des murs romains et qu'imitèrent les constructeurs carlovingiens. Très petites et étroites sont les baies des fenêtres et les cintres qui les couronnent reposent directement sur les pieds-droits de la maçonnerie.

Le collatéral droit appartient donc très probablement au temps du comte Gérard et lui peut être attribué. Mais à ces parties du IX^e siècle sont venues s'ajouter des parties beaucoup moins anciennes et qui paraissent appartenir au XII^e siècle avec le clocher carré du transept.



CHAPITRE DEUXIÈME.

ROMANS ET POÈMES

De tout temps la France eut ses chansons de geste, c'est-à-dire célébrant des actions grandes, belles, mémorables et, après elle l'Allemagne ses cantilènes, qui, au rebours des chansons de geste, sont courtes, vives et rapides. Les uns et les autres étaient le Bulletin des combats, « l'ordre du jour », suivant le mot de M. Paulin Paris. Un événement historique les faisait naître, mais à mesure que le temps s'écoulait, ils perdaient leur caractère d'authenticité pour devenir légendaires.

« Plus on lira ces monuments primitifs de notre langue, a écrit M. Vitet, à propos de la *Chanson de Roland*, plus on y verra, non seulement les traces évidentes d'une inspiration native, mais le germe, parfois la première floraison d'un art exquis. A côté de ces beautés grandioses, dont tout d'abord on est frappé, et qui viennent moins du talent du poète que de l'énergie de sa croyance, il en est d'autres plus délicates et qui doivent peut-être exciter plus de surprise.

« Où donc ce trouvère illettré a-t-il pris le secret de ces dialogues pleins de finesse ? D'où lui vient l'art de conduire une scène, d'en diriger l'action, d'en surprendre l'intérêt avec tant d'à-propos ? Ce savoir-faire se mêle à une réelle ignorance (1). »

(1) Vitet, *Premiers essais de la Poésie nationale*. Paris, 1847.

Ignorance ! Oui, et nul n'y peut contredire ; mais comme dans ces vieux poèmes de la patrie la verve supplée à l'érudition. L'âme, le sentiment y débordent et avec une abondance dont les créations de notre littérature épurée offrent de trop rares exemples. Conçus au moment de l'éclosion de l'esprit national, ils ont toute la sève et la fraîcheur d'un printemps. La langue est à peine formée, elle est débile, indigente encore, et avec cette matière première, imparfaite, nos vieux poètes édifièrent des œuvres pleines de beauté et d'une jeunesse éternelle.

D'une chanson de geste perdue. — ou du moins que l'on n'a pas encore retrouvée, — procèdent les deux poèmes en vers consacrés à Gérard de Roussillon, l'un en langue d'oc ou provençale, l'autre en langue d'oïl ou wallone, formées toutes deux de la décomposition successive de la langue latine. Dans la première, qui florissait au XII^e siècle dans le Midi, se distinguaient Raimond Bérenger, comte de Provence, Richard Cœur-de-Lion et Guillaume, comte de Poitiers. Dans le nord de la France c'étaient les trouvères, parmi lesquels Thibaut, comte de Champagne, Chrestien, de Troyes, mort vers 1190, Guillaume de Lorris et Robert de Bouron, gentilhomme du Gâtinais-Sénonais, allié à la célèbre famille des Barres. C'est dire assez quel rôle, dans la formation de la langue d'oïl, fut réservé à nos contrées, où, comme le remarque M. Tarbé, « on trouve encore des mots gaulois, latins et francs dont cette « langue se forma (1). » C'est le patois bourguignon, et il s'étendait jusqu'à la Suisse romane.

Le même rôle fut réservé au dialecte picard ou wallon, qui, des pays de l'Oise s'étendit à ceux de Sambre-Meuse et des Ardennes. Là, comme le fait remarquer M. d'Essigny : « l'idiôme des paysans « est encore le même que celui dans lequel sont écrits les Mémoires du sire de Joinville, qui vivait au XIII^e siècle (2). »

L'Ile-de-France occupant le centre de ces deux berceaux de

(1) M. Tarbé, *Recherches sur l'histoire du langage*. Paris, 1851.

(2) M. d'Essigny, *Origines de la langue picarde*.

notre langue, elle s'assimila, dans son royal domaine, les dialectiques roman et wallon, nés et développés autour d'elle; elle fut, pour ainsi dire, le creuset où naquit le Français moderne. Soyons-en fiers, rien de mieux; mais parlons avec piété et respect des premiers germes du véritable esprit français, car celui-là est nôtre, et, malgré l'engouement pour notre haute littérature, renouvelée des Grecs et des Romains, il eut, en temps plus modernes, d'illustres continuateurs, qui seront la gloire éternelle de notre langue : Molière et La Fontaine.

Bien peu d'érudits, dans nos contrées, connaissent le roman en langue d'oïl de Gérard de Roussillon. A n'en point douter pourtant, c'est parmi nous qu'il vit le jour, et il y paraît bien à l'exactitude et à la fidélité des sites qu'il décrit. Ensuite sous quel patronage écrit le poète? Les vers choisis par nous comme épigraphe nous le disent: C'est le gentilz Robert de Tonnerre et la comtesse Jeanne, sa femme, et sœur de Jean II, comte d'Auxerre, et les deux beaux-frères étaient *gardiens*, c'est-à dire protecteurs

De l'église qui garde
Le corps du duc Gérard

Et puis combien de lieux secondaires dans notre département doivent à la fantaisie du poète de figurer dans son récit: le Val-Beton, le Vau-Boutot, climat de la commune de Saint-Père, Pierre Perthuis, Quarré-les-Tombes, Arcy-sur-Cure, bien d'autres encore qu'il décrit avec la minutie et la fidélité d'un témoin attentif épris du sol natal.

De ce poème essentiellement local, on en connaît plusieurs manuscrits, l'un à la grande Bibliothèque, un autre, annoté par Lacurne de Sainte-Pallaye à celle de l'Arsenal, et deux autres à Troyes et à Montpellier. Ce dernier, qui avait appartenu au monastère de Vézelay, passa au chapitre de Sens, où la Révolution aurait bien fait de le laisser, car on le transporta, avec d'autres manuscrits, à la Bibliothèque d'Auxerre, qui ne sut point le con-

server. Aujourd'hui, cet enfant de la Muse des trouvères est à Montpellier, en plein pays des troubadours !

Lacurne déchiffra, copia et commenta également. nous apprend une note du père Laire, ce poème de *Gérard de Roussillon*, mais il n'osa se risquer à le publier.

C'est que la philologie, l'étude des langues naissait à peine. Il appartenait aux éminents philologues de notre temps d'exhumer de la poussière des bibliothèques toute une série de parchemins qui, depuis des siècles, n'avaient pas vu la lumière, et de retirer de cet alliage de métaux précieux quelques filons natifs ou inaltérés du génie national. Legrand d'Aussy s'y essaya, mais après avoir façonné à la moderne, c'est-à-dire dénaturé, quelques-uns de ces poèmes. Vint alors M. Francis Guessard, très versé dans l'étude des formes grammaticales, aussi habile archéologue en philologie que Viollet-le-Duc en matière d'architecture. M. Francis Guessard poursuivait, dans le silence du cabinet, la restauration de nos vieux poèmes nationaux lorsque la même main qui créa la Commission de la Carte des Gaules, qui ordonna les fouilles d'Alise, de Triguères-sur-Ouagne, de Gergovie et du Mont-Beuvray, résolut d'exhumer nos vieux poètes français. Un décret impérial de 1852, rendu sur la proposition de M. Fortoul, ministre de l'Instruction publique, en ordonna la recherche et la publication, en même temps que celle des *Chants populaires de France*. Mais le plan était trop vaste, il fallut le restreindre pour le rendre exécutable. Un autre décret limita l'entreprise aux poèmes chevaleresques de la Geste française, ou cycle carlovingien les plus anciens de tous, les plus intéressants et les plus purs, puisqu'ils ont servi de modèle aux autres (1). *Les anciens poètes de la France* parurent successi-

(1) De féodale qu'elle fut pendant l'ère carlovingienne, l'épopée se fit chevaleresque avec les romans d'Arthur et la Table ronde, puis pédante, si l'on peut dire, par la paraphrase des héros de l'antiquité. Au second cycle appartient le *Saint-Grail*, d'un trouvère sénonais, Robert de Bourbon, gentilhomme allié à la famille des Barres.

vement à la librairie Franck, 67, rue Richelieu, et comprennent déjà 48 volumes, toute une bibliothèque !

Le poème provençal de Gérard, annoté par M. Francisque Michel, parut l'un des premiers, après *Guy de Bourgogne*, et fut réédité aussitôt à Berlin, par le docteur Hoffmann. C'est alors qu'un érudit dijonnais, M. Mignard, qui venait d'annoter, sur les meilleurs textes, le poème Wallon, le publia par souscription (1). J'y reviendrai plus loin. A la même époque (1858), le Congrès scientifique d'Auxerre inscrivait sur la liste de ses travaux la question suivante :

« 14° Quel est, d'après les documents authentiques, le rôle qu'a joué dans les événements du ix^e siècle le comte Gérard de Roussillon, fondateur de l'Abbaye de Vézelay, dont les poèmes et les romans des siècles suivants ont popularisé le nom ? »

« Caractériser ces écrits au double point de vue historique et littéraire. »

MM. Mignard et Chérest demandèrent la parole sur cette question. Elle fut donnée d'abord à M. Mignard, et l'érudit dijonnais se borna à l'exposé sommaire des conclusions de son ouvrage qui venait de paraître. M. Chérest aborda ensuite la question avec plus de détails ; on peut même dire qu'il l'a épuisée, car avec cette lucidité merveilleuse, ferme et concise qui caractérise son remarquable talent, le docte auxerrois a donné à l'assemblée le résultat des investigations laborieuses qu'il poursuivait, à cet égard, depuis plusieurs années. Entre autre faits saillants de la lecture de M. Chérest, il faut signaler sa découverte, à Vézelay, « dans les lieux qui doivent à Gérard leur fortune et leur renommée, de la *Chronique latine*, aujourd'hui perdue, dit M. Mignard, « et sur lequel le poème s'appuie entièrement (2). » Or, M. Chérest, comme je viens de le dire, l'a retrouvée à Vézelay même, chez

(1) *Le roman en vers du très excellent puissant et noble homme Gérard de Rossillon*, publié pour la première fois par M. Mignard. Dijon, 1858.

(2) Congrès scientifique d'Auxerre, t. II, p. 259.

M. Desnoyers (1). C'est la copie faite en 1614, par Pirot, avocat d'Avallon, et indiquée par Letors à Lebeuf en 1745. M. de Montille, qui vient de publier le roman, en prose française, de l'Hôtel-Dieu de Beaune, ignorait encore l'heureuse découverte : « Cette copie « de l'avocat Pirot a disparu, dit-il, sans qu'on en puisse suivre « la trace (2).

M. Mignard a fait graver, pour accompagner son beau travail, neuf dessins d'après les originaux du manuscrit de la Bibliothèque Richelieu. Ils sont au trait et quelques-uns coloriés; la naïveté de l'expression permet de les faire remonter au XI^e siècle; le détail absolument barbare rappelle le faire des plus anciens chapiteaux de Vézelay.

Le hasard m'a fait retrouver récemment une miniature, très fine et très soignée, visiblement détachée d'un manuscrit du poème de Gérard. Elle se trouve parmi les dessins du Louvre, où elle est arrivée avec la collection Sauvageot. J'ai imaginé de la copier, puis de la publier, car, avec elle, se soulève une question bibliographique intéressante, à savoir que, parmi les copies connues, celle à laquelle appartient la miniature, était d'un luxe et d'une richesse peu ordinaires (3).

Cette digression n'était point sans objet, car elle m'amène à parler du beau monument érigé en l'honneur de Gérard de Roussillon par un lettré dijonnais. M. Mignard a publié pour la première fois, dans son ensemble et d'après les manuscrits que je viens d'indiquer, le poème en langue d'oïl. Ayant été amené, comme je l'ai dit, sur le terrain dont M. Mignard a pris possession, je ne pouvais, dans le choix qu'on va lire des épisodes du poème inté-

(1) Congrès scientifique d'Auxerre, t. II, p. 328.

(2) *Croniques des faits de feurent Monseigneur Girart de Rossillon, à son vivant duc de Bourgoigne, et de dame Berthe, sa femme, fille du conte de Sans, que Martin Besançon fist escpre, en l'an MCCCLXIX*, par L. de Montille, secrétaire-adjoint de la Société d'Archéologie de Beaune. Paris, Champion, 1880; Beaune, Batault-Morot, éditeur-imprimeur.

(3) Voir II, appendice.

ressant nos contrées, procéder qu'avec lui et par lui. Impossible, du reste, de trouver un meilleur guide ; car celui-ci a tout compulsé, tout approfondi, tant sous le rapport de l'histoire et de la légende ou de l'exacte et saisissante peinture de la vie au Moyen-Age, qu'au point de vue des origines de notre langue.

Le poème provençal de Gérard est du XII^e siècle et le wallon du XIII^e. Puis la prose bientôt détrôna la poésie. Avant le milieu du XV^e, un lettré de la cour de Philippe-le-Bon, nommé Jehan Wauquelin, « translatait, (c'est son mot), du latin en notre langue maternelle que nous disions Wallet ou François », la chronique de Vézelay, *Gesta nobilissimi comitis Gerardi de Rossillon*. C'était en 1447. Le manuscrit original du roman en prose a disparu, mais une copie splendide, en minuscules gothiques et ornée de riches miniatures, existe à la Bibliothèque palatine de Vienne. Deux autres en mêmes caractères, mais moins riches, se trouvent à la Bibliothèque nationale, et un quatrième, en écriture cursive du XV^e siècle, à l'Hôtel-Dieu de Beaune. Il lui fut légué en 1470 par Martin Bezançon, châtelain de Beaune, « et dame Guigeon de Salins, sa compagne, à l'intention que jamais il ne soit dédié « que à l'usage et passe-temps des sœurs et sans le mettre hors « dudit hôpital. »

Dans sa séance du 22 juillet 1839, le comité historique des manuscrits analysait un rapport de M. Maillard de Chambure, archiviste de la Côte-d'Or, sur le manuscrit de l'Hôpital de Beaune, qu'il jugeait ainsi :

« Ce roman est plus complet que le poème wallon et plus intéressant que le provençal. Il en diffère par la chronologie et s'en éloigne encore plus par le récit des événements. Il présente un grand nombre de faits précieux pour l'histoire de l'établissement de la féodalité rivale du pouvoir royal. Sous le point de vue littéraire il présente des épisodes d'une variété attachante et d'une admirable couleur. »

M. de Montille, secrétaire-adjoint de la Société d'Archéologie de Beaune, a voulu se charger de mettre au jour, et à ses frais, le

manuscrit du roman en prose de Jean Wauquelin. C'est une œuvre de grand luxe et toute locale, car elle sort des presses d'un imprimeur de Beaune, M. Batault-Morot, et je ne sache pas que la typographie bourguignonne ait encore produit une œuvre aussi belle, aussi irréprochable à tous les points de vue. De beaux fac-simile du manuscrit l'enrichissent; mais peut-être nous touchent-ils moins que la remarquable introduction dans laquelle M. de Montille expose le fruit de ses investigations bibliographiques sur la matière. Jamais dissertation plus serrée et très instructive ne fut d'une lecture plus agréable, plus propre, par conséquent, à faire la fortune du livre.

Comme M. Mignard, mais en se tenant plus spécialement à son sujet, M. de Montille a tout vu et tout approfondi. Les lettrés bourguignons lui seront surtout reconnaissants de la biographie d'un de leurs ancêtres, Jehan Wauquelin, dont M. de Montille a paru retrouver les points essentiels de sa vie et de ses œuvres et jusqu'à son nom véritable.

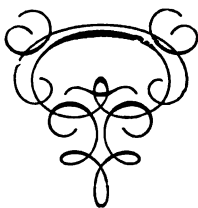
Le plus exigeant n'aurait rien de plus à désirer, n'était son tirage bien restreint. L'auteur s'adresse seulement, il est vrai, au public lettré, mais ce public, espérons-le pour l'honneur du pays, compte bien deux ou trois mille individus, et le livre de M. de Montille a été tiré à trois cent cinquante exemplaires seulement, chiffre qui soulève bien des objections, celle-ci notamment :

Notre époque, si avide d'émotions, de surprises et d'aventures, n'ayant pour se repaître que des œuvres où la verve est tarie et l'inspiration épuisée, qui pourrait dire si la popularité des romans du feuilleton, se jouant de tout goût, de toute méthode, et aussi ignorants pour la plupart que le commun de leurs lecteurs, ne le céderait pas bientôt devant une publication, à bon marché, de nos romans de chevalerie, plus ou moins traduits et commentés? La littérature du colportage, il y a un demi-siècle encore, ne comportait point d'autres éléments, et elle prospéra en répandant dans les campagnes les romans des *Douze preux de Charlemagne*, de

Guy de Bourgogne, des *Quatre fils Aymon* et bien d'autres encore. M'est avis, dès lors, qu'une édition populaire de Gérard de Roussillon, délicatement rajeunie, obtiendrait un succès d'autant plus assuré que le roman en prose, et même le poème, sont conçus le plus souvent en des termes que nos paysans parlent encore aujourd'hui.

C'est une entreprise à tenter, et l'état d'exténuation de notre littérature populaire présage assez qu'elle se fera un jour, peut-être même demain, à la grande gloire de nos vieux écrivains et au grand profit de la masse des lecteurs, dont l'esprit recherche avec avidité les surprises et les aventures.

D'ici là, plusieurs épisodes de la vie légendaire de Gérard de Roussillon, et particulièrement ceux qui se nouent et se dénouent dans nos contrées m'ont paru intéressants à reproduire. Les savants commentaires de M. Mignard en rendent la lecture facilement intelligente, et pourtant, chose étrange, malgré leur grand âge, ils pourraient encore se faire comprendre sans interprète, car leur langage n'est guère plus rocailleux que celui des premiers poètes de la Renaissance. Très souvent même il est plus clair et plus naturel.



CHAPITRE III

LA LÉGENDE DE GÉRARD.

Dans la Chronique de Vézelay, dont procèdent les poèmes et le roman, le chantre de notre héros fait honneur de sa naissance au pays bourguignon, où le héros a vécu et où reposaient ses cendres, Gérard devient sous sa plume :

« Chief du lignage à nos dux de Bourgoingne » autrement dire leur premier ancêtre. Ses États avaient presque l'étendue de ceux du roi Charles-le-Chauve :

Sa puissance duroit doiz le Rim (1) en Lorraine
Tout droit jusqu'à Beonne (2) qu'est assise en Espagne
Quar Gérart fut d'Auvergne, d'Avignon, de Gascoigne,
Sire de Limosin et de toute Bourgongne,
Ausserre, Tonnerrois, Nivernois, d'Alemaigne ;
Tenoit Montbéliard, la comté de Farotes (3)
La puissance de Basle souvent le fit grans rotes (4)
De Lyons, de Genève, Savoie et Dalphiné.

Sans compter qu'il tenait :

Grant part de Lombardie
Et de Flandres partie

(1) A partir du Rhin.

(2) Bayonne.

(3) Le comté de Ferrette et non les *Fares*, bourgs du Dauphiné, comme le croit M. Mignard.

(4) Pour *riottes*, querelles.

Et que son autorité s'étendait sur cent quatorze comtes, bers (barons), dauphins, bannerets et châtelains, et qu'enfin

Sept roi li sunt aidant toutes fois qu'il guerroye :
Ce sont li roi d'Ongrie, d'Espagne et de Cécile
D'Arragon, de Navarre, Gallice et Sebile (1)
Et ne lui failloit point ses chiers cosins de Frise.

Gérard avait été élevé à la cour de Louis-le-Débonnaire, son bienfaiteur. La dissension s'étant mise entre les trois fils de l'empereur, Louis et Charles, ligués contre Lothaire, vont le trouver en son château du Mont-Lassois, que le poète décrit comme le feraient pour ainsi dire encore nos paysans d'aujourd'hui :

L'église de Poutières, siet sur le flum de Seigne (2)
Très bien près de Lassois ; c'est une grant monteigne,
En qui si comme lisons en la très fort hautesce
Ot jadis ung chastiaus qui fut de grant noblesce ;
En l'aut de la monteigne avait un noble puis :
Nulz très plus biaux veuz ne fult avant ce puis (3).
Ne vit nulz n'en plus bel n'en plus fort lieu séoir.
Le Mont de Rossillon, si comme l'on peut veoir,
En tours réons (4) en hanz quarrés fait par nature
Et d'une part et d'autre par humaine facture.

.
Si comme oï avis, es Lassois, moult meschut (5)
Après assez de temps au duc Gérard eschut
Li pays, li chastiaus ; mais avant fut refais
Non pas si biaux si fors com quant il fut deffais.
Deis enqui (6) cilz chastiaus fut Rossillon nommés ;
Et de lai prist son nom Girard si renommé

Le roi Charles et son frère s'acheminèrent donc vers le Mont-Lassois :

Li dui frères Lothaire tantôt s'acheminèrent
A Rossillon venirent, iqui Gérard trovèrent,

(1) Séville.

(2) Seine.

(3) Ce puits existe encore sur le Mont-Lassois, comme je l'ai dit plus haut, p. 25.

(4) Tours rondes.

(5) Malchance.

(6) Depuis ce temps-là.

Gérard vont requérir que il soit de leur guerre
 Contre leurs ains ney frère qui leur veut toillir (1) terre.

Gérard les exhorte à la paix, à la concorde. Rien ne peut le décider à prendre parti contre l'un ou l'autre des trois fils de l'empereur Louis, de son bienfaiteur.

En l'Ausserois se vont li trois frères rencontrer
 Li dui contre le tiers vont leur guerre montrer
 Ce fut à Fontenoy où fut cette bataille;
 L'on ne treuve en escript en fait n'en divinaille (2)
 Si grande occision, si grant mortalitey.

Charles et Louis vainquirent Lothaire à Fontenoy. Au lieu d'imiter tous les autres seigneurs, qui eurent hâte d'abandonner la cause du vaincu, Gérard lui reste fidèle. Charles-le-Chaue s'en indigne comme d'une défeauté, car tous deux étaient beaux-frères, selon la légende :

Li clerks qui en latin ceste ystore posa
 Dist que Charles li Chauf sa serour (3) espousa
 Qu'ont a nom Esluis et si estoit mains née
 De Berthe sa serour qu'estait de lei ains née (4)
 Berthe et Esluis dont je fais cy le conte
 Furent files Huguon de Sens le noble conte
 Or avint quant Huguon et sa femme morurent
 Les noblesses de Senz (5) ès deux sœurs eschéurent.

Si grande était encore au XIII^e siècle la renommée de l'antique Sénonie, que l'auteur du poème latin, voulant rehausser la gloire de son héros, en fait le gendre d'un comte de Sens, probablement imaginaire, car l'existence de Hugon est loin d'être démontrée. Cette version prévalut, du reste, pendant tout le Moyen-Age. On lit dans le manuscrit du XIII^e siècle intitulé : *Les Vies d'anciens saints* :

- (1) Toillir, ôter.
- (2) Ni en imagination.
- (3) Du latin *soror*, sœur.
- (4) Ains née, du latin *anti natu*.
- (5) Les fiefs ou terres nobles du comté de Sens.

« Une noble pucelle ygaur (égale) à lui, fu donnée au dit Gérard par l'oial mariaige, qui auait nom Berthe, fille Hugon, conte de Sens. » Un autre manuscrit de la Bibliothèque nationale, mais en latin et venant de Clairvaux, dit :

« Monseigneur Geinrart de Rossillon se saisit de Sens comme de son héritaige, à cause de sa femme, qui était fille du conte. »

Et tous les historiens bourguignons, jusqu'à nos jours, tinrent le fait pour avéré, non moins que celui d'une sœur cadette de Berthe, que Charles-le-Chauve aurait épousée. C'est ainsi qu'on écrivait l'histoire autrefois, et combien, même de nos jours, ne l'écrivent guère autrement ! Les vieilles histoires ont du moins un mérite, celui d'offrir une image exacte de nos temps héroïques, précurseurs de notre civilisation.

La légende rapporte ensuite comment Gérard, apprenant la nouvelle de la mort du père et de la mère de Berthe « prestement envoya ses gens à Sens prendre et saisir la conté, comme cellui qui droit avoit en héritaige de par sa femme qui l'ains née estait des II, comme vous avez oy », dit le roman en prose de Jehan Wauquelin, édité par M. de Montille, et il ajoute :

« Le roi Charles le-Chauve qui en fut advertis très malcontent en fut, pour laquelle cause manda Gérard par devers lui, lequel y vint aussi hardiment et libéralement, comme ne doubtant en rien le roi ne sa malvielence. Prestement que ledit Gérard fut venu en la présence du roi et que il l'eust salué et demandé la cause pourquoi convenir l'avait fait mandé si en haste devant lui, le dit roi sans le dit Gérard dire sa raison, le regarde ainsi comme de travers et fut assez longuement que il ne deist mot. Gérard repliace sa parole devant dicte, en disant :

« — Mon chier seigneur, dictes moy par vostre bon plaisir la cause pourquoi mandé m'aves si soudainement. »

« A ces mots répondit le roy et dist :

« Vous, Gérard de Roussillon, qui fut si hardis de vous donner ce conseil que de vous mettre et bouter en la possession de la conté de Sens? vous qui estes nostre sujet et qui nul droit ne action n'y avis sans nostre licence et congié auxquels de droit

« ... à cause que aussi bien avons esposé la fille au bon conte
 « Huc de Sens, que Dieu absoille;

« Gérard oyant le roy comme tout esmeu d'ire (1) et de mal
 « talent (2) crosla la teste et dist en telle manière :

« — Mon très puissant seigneur, je cognais assés que je suis
 « vostre sujet à cause d'aucunes seignories et terres que je tien de
 « vous et de votre coronne de France, mais non point de toutes les
 « seignories que par la permission de Dieu je possède et pour ce,
 « je ne cuide (3) en rien avoir offensé votre royale majesté pour
 « moi estre mis en possession de la conté de Sens. Car vous devés
 « sçavoir que en toutes seignories féodales les hains nés précèdent
 « les moins nés et ce veux-je tenir et proposer soit par sentence,
 « déclaration de droit ou autrement et vous respond que de tout
 « mon pooir je le deffendray, tant que Dieu me tiendra la vye au
 « corps.

« Laquelle parole dicte prestement le roy lui respondit par un
 « grant desdaing :

« — Par Saint-Denis de France, maistre Gérard, ce ne demourra
 « pasainsi, car avant que la conté de Sens vous demeure quiete et
 « liège, je vous donrai tant à tistre que trop tart en viendry au
 « repentir et si vous pense à mener si bonne guerre si aspre
 « que de mon royaulme vous conviendra partir comme povre
 « truand. »

La querelle s'échauffe, à ce point que Charles menaça Gérard de le faire pendre, « ce que réplique ce dernier est une laide chose à « roy dicte de un sien prince. » Finalement le roy se retire « sans « dire ung seul mot, comme tout enflé de maltalent (mauvaises « pensées) et se jura, assure notre auteur, que jamais au dit « Gérard ne fauldra (ne manquera) de guerre tant qu'il vivra. » (*Jehan Wauquelin, M. de Montille, p. 77 et suivantes.*)

Le dessin accompagnant ce travail représente en trois scènes distinctes les épisodes de la querelle. Je reviendrai plus ample-ment, à l'appendice, sur la question de biographie qu'il soulève;

(1) Ému de colère.

(2) Remua la tête.

(3) Crois.

mais il me faut rappeler ici cette inscription en minuscules gothiques qu'il porte à sa partie inférieure ;

« Comment la guerre en commença dentre le roy Charles-le-Chaulf et monseigneur Gérard de Roussillon, a cause de la conté de Sens et des paroles injurieuses que ung jour les deux princes dirent l'un à l'autre. »

Ce ne sont là que des fictions et cependant le caractère historique de la légende se soutient d'un bout à l'autre. La querelle des deux prétendus beaux-frères rappelle les divisions des petits-fils de Charlemagne; elle expose bien ces dépendances, vis-à-vis d'un suzerain, d'un vassal suzerain à son tour et qui constituent le lien féodal. Gérard dépend du roi pour ses domaines en Neustrie, mais en Austrasie, Basse-Bourgogne, Dauphiné et Provence le même vassal est suzerain. Cette puissance des grands vassaux, comme leurs élans chevaleresques, contraste avec les menées déloyales de Charles-le-Chauve attaquant Gérard en traître, « sans nulle quelconque deffiance (défi) ainsi les droits d'armes requièrent. » Ses officiers sont chassés de la ville de Sens, le château de Rossillon et tous les domaines de Gérard tombent sans résistance. Lui-même, après avoir pu réunir une poignée de braves, est vaincu à Poligny. La prévision du roi Charles se réalise : il part du royaume « comme povre truand ! » Berthe, le modèle des épouses chrétiennes, vrai type de douceur, de bon sens et de résignation courageuse, l'accompagne. Soumis pendant sept ans aux rudes épreuves de l'exil, ce héros jusqu'alors gâté par la fortune en est réduit, pour vivre, à se faire garçon charbonnier et Berthe, couturière. L'un des neuf dessins du XI^e siècle qui accompagnent le poème de la Bibliothèque nationale, et fidèlement reproduits par M. Mignard, représente ainsi les deux époux avec cette double et naïve légende :

« Cy dessoubs est Girard de Rossillon, duc, qui porte un faix de charbon et gagne sept deniers par jour, et Berthe, couturière, qui gagnait par jour un denier. »

Un jour la reine de France, la sœur de Berthe, rencontre fortuitement les deux proscrits, et alors se développe une série de charmants épisodes, au terme desquels Charles « daignant pardonner tous ses torts à Gérard, lui rend toutes ses terres et honneurs. » L'adversité avait mûri le caractère de Gérard, qui eut pour premier soin, dès son retour en Bourgogne « d'eschasser hors d'avec lui flatteurs, lobeurs (trompeurs), et toutes telles manières de gens. » Ceux-ci se vengèrent en excitant contre lui le roi Charles, qui avait gardé son caractère cauteleux, suborneur et emporté. Le démon réchauffa de nouveau sa haine contre Gérard et la guerre se ralluma.

Mais Gérard, par ses vertus, avait mérité la protection divine, et elle lui ménagea toute une série de victoires, de triomphes éclatants. La première bataille, livrée dans le Hainaut, non loin du château de Gérardmont, fut une victoire que le roman de Beaune rapporte ainsi :

« Le roy avait, au commencement de la bataille, bien trois hommes contre ung, mais nostre seigneur, qui est le vray juste des justes, avoit regardé la justeté qui estoit en monseigneur Gérard et pour ce, il l'avoit regardé de ses yeux débonnaires. Charles, le roy de France, fut bien honteux et dolent, quant à tout une si noble et si puissante compagnie que il avait été desconfis et rué jus par les Bourgoignons (1). »

L'année suivante, le roi Charles provoque Gérard à une autre rencontre, près Soissons, et y fut également « desconfit ». Notre auteur ajoute :

« Le roy qui plus estoit dolent de la honte que de la perdition de ses hommes, jura foi que il devoit Dieu et Saint Denis de France que ou (2) milieu de Bourgoingne ira encoires combattre son anemy mortel Gérard de Rossillon cui qu'il soit ou beaul ou lait. Adonc (3) furent aucuns bons preudhommes qui lui remons-

(1) M. de Montille, *Chronique de l'hospice de Beaune*, p. 287.

(2) Au.

(3) Alors.

« trèrent que pour Dieu il voulsist encore une certaine espace
 « actindre... , mais comme homme hors du sens et enragé de ce
 « que jà par II fois il avait esté si honteusement chassée du
 « champ, ne vout actendre à nulle quelconque bonne raison que
 « on lui sut dire ou remonstrer, et fit tout incontinant venir ses
 « héraulx et messagiers auxquels il donna en charge d'aler par
 « par devers le duc Gérard et lui faire sçavoir que, à ung certain
 « jour qui adonc fut nommé, il feust tout certain que s'il estoit si
 « hardi de l'attendre, il seroit combattu de puissance contre puis-
 « sance en la vallée de Betum (1), laquelle vallée est située entre
 « la montaigne de Verzelay et le chastel de Pierre-Pertuisée.
 « Laquelle chose venue à la cognoissance de Monseigneur Gérard
 « de Rossillon par les devants dits héraulx et messagiés du roy,
 « comme homme non douteux et ne paoureux (peureux). »

Jamais, depuis que la France est, plus cruelle bataille ne fut livrée ; ce fut la troisième, mais non la dernière. L'auteur du manuscrit latin, dont le roman de Beaune et les poèmes en vers ne sont qu'une transcription amplifiée, imagina d'y décrire, sous des noms supposés, les plus grandes batailles dont parlait l'histoire. Celle de Pierre-Perthuis est donc réelle, sauf la fidélité des noms et des lieux. Qu'on substitue Fontenoy à Pierre-Perthuis, le ruisseau d'Andryes à la Cure, enfin à Gérard et Charles les trois petits-fils de Charlemagne et l'on aura l'idée de la terrible bataille de 841, qui fut le point de départ des grands États de l'Europe moderne.

Sans autre souci de la vérité historique l'auteur y fait figurer « III rois sarrazins, IV amiraulx et l'empereur de Grèce » à titre d'auxiliaires des peuples de la partie septentrionale du domaine de Lothaire, comprenant, Lorrains, Thiois, Haynuyers (Hainaut), Brabançons, Ardennois, Frisons et Bourguignons.

Dans le poème, bien supérieur au roman en prose, le récit abonde en vers excellents et bien sentis :

La deffiance (2) faite, le jour pris sans délai
 C'est vers Pierre-Pertus, assis soubz Vézelay

(1) Aujourd'hui Vau-Boutot, climat de la commune de Saint-Père.

(2) Le défi.

Onques (1) sangliers de bois, ne loup ou austre beste
 De lui vaingier ou prendre sa proie n'out telle feste
 Parmi cette valée corant à grant bandon (2)
 Fut toute de sang roige (3) qui la court de randon (4)
 Et crut si la rivière, par droite force vive
 Qu'elle issit du chenel n'y out si haute rive
 Pour la doleur des cuers de ceulz qui la perdirent
 Leurs amis, a celle aigue cuère cest'nom li mirent
 Cuère vault autant dire comme gent accorée (5)
 De doleur, de tourment et d'engouisse explorée.
 Dessur celle rivière la ung chastiau massi
 Entour croit de bons vins et l'appell'on Assi (6).

L'armée du roi Charles a pour cri de guerre *Montjoie et Saint-Denis!* Crions *Bourgoigne et Rossillon*, dirent les rois auxiliaires de Gérard. Son père Droon « le vielz chenus » à une autre « forge » (idée). Saint Georges, le patron des chevaliers; a un sanctuaire non loin de là, à Quarré :

Sa chapelle est cy après où lieu qu'on dit Qarrées
 La seront tués pourté à chars et charretées
 Li mort qui au jour d'hui iy perdront mort el vie

 Luit ensemble respondent criant à haute gorge
 Nous voulons au jour d'hui escrier Saint-George.

La bataille s'engage; le récit en est vivant, mouvementé :

Liars (7) resplendit touz de splendissours des armes
 Des armez (8), des aubers, des lances, des jusarmes,
 Des escus et des targes, des espées d'acier
 La terre desoubz eulz trembla et resonna
 Tant fut grand la bataille, fière, forte et aperte
 Que du sang des occis fut la terre couverte.

- (1) Jamais.
 (2) Avec grande abondance.
 (3) Rouge.
 (4) Avec impétuosité.
 (5) A qui le cœur saigne.
 (6) Arcy-sur-Cure. M. Mignard, page 158, note 8, place à tort le Pierre-Pethuis du poème dans le Languedoc.
 (7) L'air.
 (8) Casques.

Les guerriers les plus illustres tombent dans la mêlée. Si accoutumé qu'il soit à de pareils spectacles et si bien cuirassé à l'endroit de la pitié, le vainqueur s'émeut à la vue de tant d'horreurs et le poète traduit cette émotion de Gérard si heureusement que dans ses paroles aux « messagiers du roy », il n'y a pas un vers qui ne touche l'âme et ne la pénètre :

Il dit aux messagiers : Regarde ces pays,
Li roi et je (1) serons à toujours mais (2) haïs
Vous ne vées que mors et piés et bras et testes,
Vous ne vées que sanc que maingeront les bestes,
Vous ne povez voir ne herbe, ne verdure !

.
Je suis trestouz certains ; les gens nous maudiront
Et contre nous à Dieu les bestes muiront (3).

Gérard envoie chercher Berthe, dont la douleur est plus profonde encore, et ils ensevelissent tous ces milliers de cadavres dont le sang a rougi les eaux de la rivière du Val-Beton, surnommée depuis Chorée (4), la Cure. Les morts les plus illustres, leurs parents les emportent ; on inhume les autres à Quarré-les-Tombes, où Dieu fit pour eux le miracle de multiplier les « sarcuis » (cercueils) les plus « belx » qu'on puisse voir :

Girard et dame Berte de bon cuer prièrent
De deux nuiz et deux jours ne burent, ne mangièrent,
Et jurent que jamais n'useroient que pain d'orge
Jusqu'à tents qu'à Quarrées, où l'on oure Saint-George
Soient mis chrétiennement en noble sépulture

.
Oès comment Diex fist pour eulx très grand miracle :
Ils trovèrent le main (5) pour chascung habitacle
Les très plus biaux sarcuis, ja plus belx n'en verrés.
Ils furent en sept jours tout dedans enserrés.

(1) Et moi.

(2) Du latin *magis*, plus.

(3) Mugiront.

(4) Mélange de chair et de sang.

(5) Le matin.

Plusieurs sarcuis y a, li ungs sont mis sur l'autre ;
 Les grand gens sont dedans sanz argent et sans peaultre (1)
 Li menus dedans terre en très biaux sarcuis furent
 Li Sarrazins en cros (2) tuit ensamble mis furent,
 Non pas où (3) les Cristiens ne près du cemestère :
 Diables en leur enfer en font soubz eulz letière (4).

Mais je dois m'en tenir à ces citations, car elles suffisent à établir ce que j'ai dit plus haut de l'allure vive et primesautière des vieux écrivains de la langue d'oïl, de leurs expressions et de leurs tournures de phrase relevant directement du latin. Leur langue étonne et surprend par des beautés de plus d'un genre. C'est dès l'époque de la Renaissance que le français tend à s'en écarter pour se fixer enfin dès le xvii^e siècle et devenir ce modèle d'élégance, de clarté et de précision que tous les lettrés du monde admirent.

Je n'ai point à m'occuper ici des autres poèmes, du même temps, dont notre Gérard fut le héros. Comme la Bourgogne, le Dauphiné et la Provence étaient remplis du souvenir de sa droiture, de sa loyauté, de ses victoires, comme de ses défaites ; leurs poètes y puisèrent le sujet de leurs chants, avec les différences établies par les traditions locales. Ils créèrent ainsi deux autres personnages épiques assez différents du Gérard de Rossillon. En Dauphiné, ce fut *Gérard de Vienne*, publié par M. P. Tarbé, et en Provence, *Gérard de Fraite*, indépendamment du *Gérard de Roussillon* en langue provençale. Chacun d'eux est aussi national pour les contrées qui l'ont vu naître que notre poème peut l'être en nos régions.

Le roman bourguignon de Gérard, le seul qui rentre dans mon sujet, nous a été conservé par un certain nombre de manuscrits diversement précieux. Le plus ancien, celui du Musée britannique de Londres, a été publié par M. Francisque Michel (édition Jannet

(1) Espèce de métal.

(2) En croix.

(3) Avec.

(4) Litière.

1856). Vient ensuite, comme des plus recommandables par son ancienneté, le manuscrit de Sens, des archives du chapitre métropolitain, qui fut transféré, en 1793, à la Bibliothèque d'Auxerre. Je dirai plus loin, à l'appendice, comment il est allé s'échouer d'Auxerre à Montpellier.

Ce manuscrit semble avoir primitivement appartenu à l'abbaye de Vézelay, ainsi qu'un autre moins ancien, provenant de la famille du président Bouhier, de Dijon. Ce dernier fut également soustrait par le docteur Prunelle à la Bibliothèque d'Auxerre au profit de Montpellier. Une autre copie du xiv^e siècle, attribuée à Jean Bouhier, aïeul du président, et dédiée à Jeanne de Bourgogne, femme du roi Philippe-le-Long (1316), appartient à la Bibliothèque de Troyes. Une autre enfin, transcrite par Eudes Savestrot, cleric de Châtillon-sur-Seine, se voit à la Bibliothèque nationale sous le n^o 15,103. C'est sur celle-ci que Lacurne de Sainte-Pallaye rétablit, suivant le père Laire, plusieurs feuillets qui manquaient au manuscrit de Sens.

Comme il arrive toujours d'œuvres inégalement anciennes, ces manuscrits présentent diverses variantes, qui reflètent les modifications graphiques successives du vieux français. Plusieurs savants philologues, M. Francis Guessard, notamment, ont reconstitué plusieurs passages du poème de Gérard entachés d'interpollations, qui faisaient tache dans l'ensemble. De leurs travaux, un fait se dégage, qui ajoute à nos regrets de la perte du précieux manuscrit dont la Bibliothèque d'Auxerre s'est vue dépouillée : c'était le plus ancien et le plus correct de tous, après celui du British Museum.



CONCLUSION.

Gérard ne fut donc pas dans l'histoire tel qu'il apparaît dans la légende : un monarque puissant et auquel d'autres rois rendaient foi et hommage. Tout autres sont ses titres à l'admiration et au respect.

C'est par les qualités morales dont il était doué qu'il sut conquérir l'affection et la reconnaissance des peuples confiés à sa sagesse par l'empereur Lothaire et son fils et par leur dernier héritier, le jeune Charles, roi de Provence. Si peu nombreux que soient les faits de sa vie arrivés jusqu'à nous, tous respirent l'esprit de droiture, de générosité et de justice. Par ces qualités si différentes de l'esprit de trahison et d'astuce dont s'inspiraient les plus hauts personnages de son époque, il se montra véritablement grand ; il conquit par elles l'immense popularité attachée à son nom.

On peut affirmer, en toute assurance, qu'il sut toujours borner son ambition au strict accomplissement du devoir. Gouverneur ou régent de la Bourgogne transjurane, de la Provence et du Dauphiné à l'époque des premières manifestations de l'esprit féodal, il sut le contenir et subordonner tous les pouvoirs, — on pourrait dire toutes les tyrannies, — à l'autorité d'un seul chef. Comme homme de guerre, il fut la sauvegarde de ses peuples. Les Sarrazins,

retranchés aux embouchures du Rhône, sentirent la vigueur de son bras, comme les Normands, dont il débarrassa les deux rives de la Seine. On vit ainsi, pendant plus de vingt-cinq années, réunir en lui des éléments de grandeur tout à fait distincts et très souvent s'excluant l'un par l'autre : la vaillance éprouvée de l'homme de guerre et tous les talents, subordonnés au devoir, de l'homme d'État.

Faut-il s'étonner, dès lors, si à cette triste époque, les peuples peu habitués à rencontrer de telles qualités chez ceux qui les gouvernaient, placèrent le comte Gérard si haut dans leur admiration et leur reconnaissance, qu'il éclipsa dans leurs souvenirs le nom de tous ses contemporains. Et ils ne se trompaient point, si l'on considère de quelle hauteur morale il domina les plus illustres.

Le plus remarquable de tous, Hincmar, le grand ministre de Charles-le-Chauve, déploya, lui aussi, et sur un plus grand théâtre, de réelles qualités d'homme d'État, mais ternies par un parti-pris constant de ruse et de violence. C'était sa règle et il ne sut guère s'en affranchir. Loup, abbé de Ferrières, fut aussi l'une des âmes bien trempées de ce temps. Cœur ferme et droit, esprit cultivé, épris, comme Gérard, d'humanité et de justice, il eut marqué à toutes les époques et dans tous les pays. Mais simple abbé de l'une des grandes institutions monastiques du pays sénonais, Loup de Ferrières échappe, sous les autres rapports, à tout parallèle avec notre héros.

Un seul homme, s'il eut vécu un quart de siècle plus tôt, mériterait cet honneur. C'est Richard-le-Justicier, premier duc de Bourgogne. Comme Gérard, ce personnage n'occupe point dans l'histoire le rang auquel l'appelaient ses qualités personnelles : sa loyauté, sa modération, sa vaillance et son respect profond du devoir, du droit et de la justice. Investi d'abord du mandat de *missus dominicus*, cette grande institution que les temps modernes pourraient envier à l'époque carlovingienne, il parcourut les provinces pour y entendre et satisfaire les plaintes des peuples contre

les officiers royaux qui les opprimaient. Et de cette mission il s'acquitta de manière à obtenir le glorieux surnom de *Justicier*.

Ayant épousé Adélaïde, fille de Conrad-le-Jeune, comte d'Auxerre, Richard résidait souvent dans cette ville et y mourut en 921. Lui aussi obtint, comme Gérard, de brillants succès sur les Normands qu'il tailla en pièces dans la vallée de l'Armançon, et sur lesquels il remporta ensuite une autre victoire avec l'aide des Auxerrois, conduits par leur évêque. Investi, par la royauté, du duché de Bourgogne, il voua sa vie à le maintenir contre de turbulents feudataires, comme Gérard avait voué la sienne à défendre le patrimoine des enfants de Lothaire. L'usurpation de son frère Boson révolté contre les fils de Louis-le-Bègue, le trouva inflexible. Il assiégea Vienne, dont il chassa Boson, et emmena prisonnière à Autun sa femme Hermengarde avec ses enfants, les propres neveux de Richard, sacrifiant les siens — nouveau Brutus — à l'accomplissement du devoir.

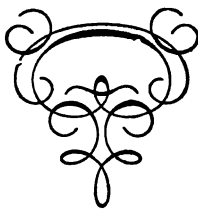
Richard et Gérard s'honorèrent ainsi par les mêmes vertus, mais avec des résultats bien différents. Le premier, arrivé au terme d'une carrière heureuse et brillante, vit son fils Raoul proclamé roi de France; le second, victime de ce même sentiment de fidélité qui fit la fortune politique de son digne émule, disparut aussitôt de l'histoire, plus oubliée encore des dernières années d'une carrière si glorieuse que de la plupart des faits qui l'ont illustrée.

Mais la poésie, comme on l'a vu, a bien vengé notre héros des dédains de l'histoire. Elle l'a irrévocablement classé, dans la mémoire des peuples, au rang des plus fameux héros de la vieille France. Héros à demi fabuleux, il est vrai; mais qui donc pourrait affirmer que de nouvelles découvertes ne viendront jamais remédier à la pénurie des documents connus aujourd'hui? Depuis un demi-siècle seulement combien de lacunes historiques comblées par la découverte inattendue de chroniques ignorées jusques-là? Ainsi du manuscrit du moine Richer, retrouvé par hasard dans

une bibliothèque d'Allemagne et qui a permis de reconstituer historiquement la période d'agonie de la race carlovingienne !

De tels bonheurs arrivent rarement, il est vrai, mais enfin ils arrivent. Peu d'années s'écourent sans amener la découverte de quelque vieux récit, venant témoigner de faits encore ignorés, ou confirmer des points jusque là douteux. Il est donc permis de l'espérer : l'histoire du comte Gérard pourra être ainsi éclaircie un jour par de semblables découvertes. Certes, elles n'ajouteront rien à sa renommée, mais elles en rendront les causes sensibles en lui donnant dans l'histoire une place aussi brillante peut-être, au point de vue de ses qualités morales, que celle qu'il a conquise par sa vaillance dans la légende.

Car, comme le fait observer M. Chérest (*Congrès scientifique d'Auvergne*, t. II, p. 309) : « Les hommes n'obtiennent guère tant de renommée dans les fictions populaires sans en mériter beaucoup dans l'histoire. »



APPENDICE

I.

ACTE DE FONDATION DES MONASTÈRES DE VÉZELAY ET DE POTHÈRES.

(Traduit du manuscrit 106 de la Bibliothèque d'Auxerre.)

Au nom de la sainte et indivisible Trinité, Gérard, fondateur de Pothières et de Vézelay, et en suivant les privilèges de l'autorité apostolique et royale, confirmant et corroborant eux-mêmes ce dit testament pour toujours.

A tous les fidèles du Christ, attendant la vie bienheureuse en raison de leur piété, de leur charité et de leur vive espérance, à tous ceux qui partout demeurent unis chrétiennement par l'obéissance aux commandements de Dieu, aussi bien ceux qui viendront plus tard qu'à ceux qui existent aujourd'hui et en même temps à tous ceux qui vivront d'ici la fin des temps dans le lien de la charité chrétienne, et qui se succéderont ainsi les uns aux autres. Elevé à la dignité de comte par la volonté divine et la mansuétude royale, je fais savoir qu'ayant résolu, d'un commun accord et d'une commune volonté, avec ma très chère et très aimante épouse Berthe (parce que semblablement inspirés par Dieu, nous avons eu la même pensée) de fonder avec nos biens et nos possessions, un lieu dans lequel Dieu serait perpétuellement honoré ; comme d'autre part les pieuses largesses de nos seigneurs et maîtres, qui nous ont si libéralement comblés d'honneurs et de biens (à savoir notre empereur et seigneur Louis, la reine Judith notre glorieuse maîtresse, et leur fils, également notre seigneur et maître, le roi Charles, qui ont eu soin de nous faire tenir de très grandes possessions), je fais savoir qu'il nous a semblé très juste, étant en cela excités par leur amour, de fonder un lieu dans lequel seraient adressées de continuelles et solennelles supplications pour leurs généreuses offrandes et aussi d'incessantes prières à Dieu pour le salut de leurs âmes. Car nous ne sommes pas oublieux de leur bienveil-

lance envers nous, c'est-à-dire de Notre Seigneur Louis et Maître aujourd'hui régnant.

Mais nous souvenant ainsi de nos ancêtres et de nos parents, savoir, Luithard et Grimilde, et aussi Hugon et Bava de très douce mémoire, et encore de leurs aimables enfants fils et filles, vivants et morts, lesquels nous étaiet unis par le sang, par l'affection ou les alliances naturelles, et entre tous Leufroy et Adalard, très nobles comtes, nous avons voulu également que dans ce même lieu que nous établissons avec l'aide du Christ, nous avons voulu qu'il soit fait pour eux de continuelles prières, comme propitiation de leurs péchés, et aussi que leur souvenir y fût éternellement rappelé dans la suite des temps.

C'est pourquoi nous avons réglé que pour ces parents d'une part, auxquels nous succédons de droit naturel, et d'autre part pour tous les autres ci-dessus nommés, et enfin pour tous nos amis et généralement pour tous les fidèles, perpétuel souvenir durerait en ce même lieu, en même temps que prière continuelle serait faite pour tous et à perpétuité.

Moi gentilhomme Gérard, et avec moi ma très chère femme, par pieuse et croyante dévotion, établissons et avons construit ce monastère et demeure des serviteurs de Dieu, dans ce lieu convenable et apte à la fin que nous nous proposons, et par nos largesses et l'offrande de notre fortune et de tous nos biens, avons procuré à ce monastère tout ce qui est dû au culte de Dieu, selon les exigences d'une pieuse et prévoyante précaution, et tout cela selon les ressources dont Dieu nous a fait disposer, donnant ainsi à Dieu une générosité semblable à celle qu'il a lui-même eue pour nous, tout ce qui nous appartient, et lui rendons par là de justes actions de grâce. Et ainsi est fondé et construit le lieu de notre dévotion, en l'honneur de Notre Seigneur Jésus-Christ, en vénération des bienheureux apôtres Pierre et Paul, sur la rive de la Seine, dans un endroit situé en face de la ville appelée Poulrières par les anciens, dans le territoire de Laccois en Bourgogne, pour que là cette vénérable demeure soit visitée par les fidèles et y reçoive leurs vœux et supplications, et que la vie céleste y soit toujours pratiquée avec ardeur et attendue avec empressement par des religieux vivant sous la règle des instituts du bienheureux Benoît. Et à ce monastère avons donné les domaines suivants : 1^o le domaine de Poulrières, dans le voisinage duquel est situé ledit monastère ; et dans ce domaine tout ce qui nous appartient par droit d'héritage, tout ce que nous a donné notre seigneur le roi Charles, tout ce que nous y avons ajouté à nous même par acquisitions légitimes, et en plus tout ce qui en dépend et tout ce qui s'y rattache de quelque manière que ce soit ; 2^o au territoire de Sens, le domaine de Sixte avec toutes ses dépendances et tout ce qui s'y rattache ; le domaine de Moncicica avec toutes

ses dépendances et tout ce qui s'y rattache ; le domaine de Paron et de Villiers dans ce même territoire, avec toutes leurs dépendances et tout ce qui s'y rattache. Et semblablement dans le même territoire, le domaine appelé *Piscatoria*, situé sur les rives de l'Yonne, tout ce qui nous est venu de Ildin, notre vassal, et tout ce qui touche à la *Piscatoria*, en toutes choses seulement que nous y possédons et sommes connus y posséder ; et aussi tout ce qui nous appartient dans le territoire de Troyes.

Et en même temps avons fondé un autre monastère dans les mêmes intentions et par semblable dévotion, destiné celui-ci à être la demeure de servantes de Dieu vivant religieusement et sous la règle de Saint Benoît, et cela en l'honneur de Notre Seigneur Jésus-Christ, le dit monastère étant dans le lieu et le territoire appelé Vézelay, dans le pays avalonnais, au royaume de Bourgogne. A ce monastère avons donné : 1^o Vézelay sur-le territoire duquel est élevé le monastère, et que nous avons échangé avec notre maîtresse et glorieuse reine Judith, traitant en cela avec notre seigneur et maître le roi Louis de très douce mémoire et en obtenant cet échange. Et avec Vézelay, avons donné au dit monastère tout ce que nous a donné par son autorité le même et très doux roi et tout ce qui touche à ce domaine, et aussi toutes les choses qui lui appartiennent partout où elles seraient. Et avons donné enfin, Dornecy, Cures, Fontenay et Molnitum, et aussi tout ce que nous avons acquis dans le territoire Avalonnais, sus-désigné, dans le Tonnerrois, avec toutes les dépendances des dits domaines, partout et n'importe dans quel territoire elles seraient.

Donc avons donné toutes et chaque chose que nous avons acquises et que nous avons pu acquérir, et appartenant aux domaines et territoires ci-dessus énoncés, aux saints lieux et aux monastères désignés plus haut, et les avons consacrés à la société et à l'utilité de ceux qui y serviront Dieu, et cela à perpétuité, nous réservant seulement pour nous l'usufruit de tous ces biens notre vie durant, et prenant pendant cela à notre charge et l'entretien et la défense de ces dits monastères. C'est pourquoi tout changement ou toute addition qui serait faite à ce que nous avons offert aux dits monastères, tout ce qui dans les choses, dans les obligations ou dans toute autre prescription faite sous l'inspiration de Dieu, serait contredit ou ajouté, ou bien encore tout ce qui dans n'importe quel temps serait offert par des fidèles quels qu'ils soient en dehors de ce qui leur est dû du dehors, ou en dehors des droits de leurs domaines, juste rétribution et légitime entretien des religieux attachés aux monastères, que tout cela soit et demeure annulé par notre testament. Exceptons toutefois que pour la bénédiction de ces monastères, chaque année seront offertes au Saint-Siège des bienheureux apôtres, auxquels avons consacré ces mêmes

monastères, c'est-à-dire à Rome, ville pontificale, deux livres d'argent, offrande destinée d'après notre propre volonté à montrer qu'il nous plaît d'exercer chaque jour des œuvres de charité et de bienfaisance. Mais à part cette obligation, que les religieux vivent en paix, libres de toute autre charge, offrant solennellement leurs prières à Dieu pour nos glorieux seigneurs et maîtres Louis Auguste et Charles son fils, pour nos maîtresses de bonne mémoire, Judith et Hermengarde, et aussi pour Hermentrude, la femme de notre seigneur Charles ; et en même temps pour la mémoire très sainte de nos aïeux et de nos aïeules, de leurs fils et de leurs filles, vivants ou morts dans le Seigneur, et enfin pour nos fils et nos filles à nous-mêmes, morts ou défunts et pour tous nos amis et pour la multitude entière de tous les fidèles eux-mêmes.

Quant à ce qui est de ce monastère de Vézelay et de celui nommé plus haut, nous les avons mis sous la juridiction des bienheureux apôtres de Rome, ainsi que tout ce qui leur appartient, et par notre testament nous les avons confiés pour toujours à tous les saints Pontifes de cette ville qui occuperont tour à tour le siège apostolique dans les siècles futurs, pour qu'ils les gouvernent, pour qu'ils y commandent (réserve faite toutefois du droit bénéficiaire de donner à n'importe qui ou de changer quoi que ce soit) et enfin pour qu'ils y déposent toutes choses à perpétuité, de telle sorte que, par leurs soins pressés et par leur vigilante surveillance, toujours la fleur de la piété puisse vivre dans ces monastères, selon notre pieuse intention à nous-mêmes, et aussi pour qu'elle y produise continuellement des fruits de plus en plus abondants. Mais ce que nous voulons avant tout, c'est que toutes les fois qu'un abbé ou une abbesse de ces susdits monastères, érigés par nous et en raison de notre respect pour Dieu et pour notre sainte religion, en l'honneur des saints apôtres, viendra à quitter cette terre, les congrégations elles-mêmes telles que Dieu aura voulu qu'elles se trouvent alors habitant ces monastères, aient le pouvoir de choisir pour successeur, et cela sur la consultation et d'après l'avis des personnes sages, l'un ou l'une des leurs, étant personne de bonne vie et de bonne réputation avec la grâce de Dieu, le souverain Pontife, alors régnant prononçant toujours sur cette élection. Et encore que toujours le nécessaire pour l'entretien des religieux soit toujours sérieusement assuré quand il s'agira d'accepter dans le monastère des frères ou des sœurs, de peur que, Dieu nous en préserve, ces congrégations ne viennent à tomber, les ressources dont elles disposent étant épuisées par un trop grand nombre de religieux ou de religieuses. Mais ce que nous désirons surtout, ce que nous ordonnons et ce que nous voulons qu'on nous promette sous la foi du serment, c'est que jamais non plus, en intervertissant l'ordre de nos intentions, on ne vienne en troubler l'exécution. Et si quelqu'un touchait à notre testament,

en nous voulons croire cette chose impossible, qu'il sache que par là même il encourt la colère de notre seigneur et maître le pieux roi, et le Seigneur-Dieu lui-même lui faisant porter la peine de sa faute, sur la sentence même du Souverain Pontife, il encourt ainsi comme sacrilège et comme violateur des choses saintes, la peine d'excommunication, et à moins de pénitence, la damnation éternelle. Et vous très saints Pères et Évêques de la sainte Église, nous vous supplions par notre rédempteur. de vous montrer toujours les auteurs et les aides puissants de notre pieuse entreprise. Nous demandons enfin à nos pieux et très chers serviteurs, habitants de ces monastères susdits, fondés par nous avec tant de piété, nous leur demandons de conserver toujours en leurs cœurs un pieux et vigilant amour pour la dévotion et la vraie religion, nous leur demandons qu'ils se montrent en toutes choses comme de vrais ministres de Dieu, ne donnant à personne aucune occasion de mépriser leur ordre sacré et leur caractère religieux ; nous leur demandons de regarder toujours le Pontife romain comme leur chef, comme leur consolateur habituel et leur tuteur, lui restant toujours unis par les liens de la plus ferme charité, comme au corps et aux membres de l'Église, restant aussi unis à la tête de tout le corps chrétien, qui est le Christ lui-même. Et pour que ce testament fait par nous en pleine piété et dévotion, obtienne toujours son effet, nous l'avons signé de notre main et fait signer par les hommes les plus illustres.

Sceau de Gérard, comte, Sceau de Berthe mon épouse, qui tous les deux offrirent à Dieu ces monastères pour le salut de leurs âmes, et qui confirmèrent ce don et le firent confirmer par testament.

Sceau d'Éva, leur fille, qui après avoir pris connaissance de cette volonté de ses parents et du don qu'ils ont fait à Dieu, l'a consenti elle-même en l'affirmant et affirmé en y consentant.

Sceaux de Teuderic, de Dunon, d'Aivert, Dimonis, Fanuel, Frédebert, Baunari, Radulphe, Wideric, Gérard, Sigebert, Rotard, Gislebard, Abbon, Gauzselin, Auzgar, Airbald, Optad, Bernon, Galfare, Adalard, Athon, Odovert, Ardulphe, Austoric, Berehare, Amalbert, Raganaud.

Daté du présent mois de mars, en la 22^e année du règne de notre glorieux et sérénissime seigneur et roi Charles.

II.

LES AUTRES FONDATIONS DE GÉRARD.

D'après la tradition, Gérard de Roussillon ne borna pas ses largesses à la construction de Vézelay et de Pothières. Il aurait fondé en outre d'autres abbayes, ainsi mentionnées dans le Manuscrit de Beaune :

« *Item* ilz (Gérard et Berthe), fondèrent une abbaye dans les fourbours de la cité d'Ausserre, moult riche et moult belle et y mit des moines de l'ordre de Saint-Benoist, mais maintenant ce sont chanoines et l'appell' on l'église monseigneur Saint Pierre.

« *Item*, une autre en Flandre en laquelle a à présent moines noirs, et me semble que c'est l'église Saint-Bertin, qui est situé en la ville de Saint-Omer, et en sa dicte conté de *Nerzes* ou de Burbant (Brabant) fonda, édifia et construisit plusieurs églises, comme l'abbaye de Leuse, l'église N.-D. de Anthoing, celle de Condet (Condé) et l'église de Royalcourt. »

Item, un moult noble prioré que on appelle Sixte, là où monseigneur Gérard fit son giste la dernière fois que il combattit le roi Charles-le-Chauve, et dit l'histoire que Sixte est au dessous de Sens.

« *Item*, l'église Sainte-Marie et Saint-Lazare d'Avallon.

S'il en fut ainsi, l'on doit regretter que les chartes de fondation de ces églises et abbayes, moins favorisées que celles de Pothières et de Vézelay, ne soient point arrivées jusqu'à nous. Mais peut-on repousser absolument la tradition? Non, car elle reçoit une sorte de sanction des légendes historiques du Brabant, de la Flandre et du Hainaut, non seulement en ce qui a rapport aux fondations ci-dessus indiquées, mais à d'autres encore situées dans les mêmes lieux que Gérard gouverna au nom de l'empereur Lothaire.

Comment pourrait-il se faire, observe très justement M. Chérest, que dans la Gaule septentrionale tant de lieux invoquassent Gérard comme leur fondateur, s'il fût resté complètement étranger à ces pays. (*Congrès scientifique d'Auxerre*, t. II, p. 307).

La Collégiale d'Avallon.

L'église de Sainte-Marie de Saint-Lazare d'Avallon. Les vieux historiens de la Bourgogne rapportent qu'on y voyait un très ancien reliquaire où Gérard était représenté offrant l'église à la Sainte-Vierge. Il portait une plaque d'acier sur laquelle était gravée cette inscription :

« Je suis Girard de Rossillon, duc de *Bourgoigne*; l'église d'Avallon pour N. P. fondai pour les victoires que Dieu me donna contre Charles-le-Chauve et nos ennemis l'an VIII cent XLVI. »

Ce reliquaire a disparu. Le Nécrologe de l'église Sainte-Marie et Saint-Lazare fixe la mort du bienfaiteur au IV des nones de mars 874.

D'après les historiens de l'ancienne Bourgogne, notamment Bargedé, la charte de fondation existait dans les archives de l'église. Courtépée cite un procès-verbal dressé en 1554 par le conseiller Bégat, qui affirme avoir vu cette charte.

Voilà des témoignages, sinon tout à fait dignes de croyance, du moins discutables, et d'après lesquels la tradition acquiert une sorte de consécration historique.

Prieuré de Siate.

Au territoire de la commune de Michery, à deux kilomètres de Pont-sur-Yonne, se voient encore les restes de cet ancien prieuré. Victor Petit nous en donne, dans son *Itinéraire* (voyage 5), ces quelques détails :

« Les bâtiments primitifs ne sont pas parvenus jusqu'à nous. Le corps de logis principal, auquel on accède à travers un large fossé, ne semble dater que du *xvi^e* siècle, de même que deux tourelles flanquées aux angles de l'enceinte, aujourd'hui ruinée et couverte de broussailles.

« A droite, dans la cour, on retrouve l'ancienne chapelle. Presque intacte il y a peu d'années, elle fut démolie en grande partie vers 1842 pour construire une auberge sur la route. Les petites fenêtres cintrées indiquaient le *xii^e* siècle.

« Ce prieuré fut fondé par le fameux Gérard de Roussillon, qui le légua à l'abbaye de Vézelay, avec la terre de Villemanoche. »

Arrivons maintenant à l'ancienne abbaye de Saint-Pierre à Auxerre.

Saint-Pierre d'Auxerre.

Au *vi^e* siècle, le règlement de Saint Aunaire mentionne déjà cette abbaye. Depuis, elle figura au troisième rang, à la suite des abbayes de Saint-Germain et de Saint-Amatre. On croit qu'elle fut détruite par les Sarrazins. En admettant la réalité de la tradition, Gérard de Roussillon l'aurait donc seulement réédifiée.

La *Galliana Christiana*, t. XII, au témoignage de M. Leclerc de Fourolles, l'historien de l'abbaye de Saint-Pierre d'Auxerre, mentionne ce fragment d'un ancien nécrologe de l'église Saint-Pierre :

« *Tertio nanas octobris obiit bonæ memoriæ Gerardus de Rossilione Burgundicæ come et dux qui fuit fondator hujus ecclesiæ, atque conventus.* »

« C'est sans doute ce texte, ajoute notre éminent concitoyen, qui aura fait penser à quelques auteurs que Gérard de Roussillon avait été le fondateur de notre église ; ils se sont évidemment trompés, puisqu'elle existait déjà. Ce fragment du nécrologe, pieux souvenir de la recon naissance des religieux, ne signifie pas autre chose que la réédification de l'ancienne église par le *comte de Bourgogne*. Ainsi l'ont interprété les frères sainte Marthe, dans un passage cité au tome XIII de la Gaule chrétienne. » (*Annuaire de l'Yonne*, 1842, p. 192).

De cet ancien Nécrologe, l'église actuelle de Saint-Pierre n'a gardé aucune trace. Mais il va de soi qu'en lui-même, il ne peut conduire à la preuve du point en litige. Aucun auteur ne témoigne, comme pour la Collégiale d'Avallon, d'une charte de fondation qui constituerait une preuve réelle, irréfragable.

Le titre du comte et duc de Bourgogne, attribué au comte Gérard par le Nécrologe et adopté de confiance par M. Leclerc de Fourolles, procède en droite ligne de la légende, loin de pouvoir la consacrer.

III.

L'INSCRIPTION TUMULAIRE DE THIERRY.

Il ne reste aucune trace des pierres tombales de Gérard et de Berthe, inhumés à Pothières. Elles n'existaient même plus, paraît-il, au moment de la destruction de l'église abbatiale à la fin du siècle dernier. Quant au bas-relief du porche de l'église Saint-Père-sous-Vézelay, et composé de deux figures qu'on suppose être celles des deux époux, c'est une œuvre de la fin du XIII^e siècle ou du commencement du XIV^e.

L'inscription tumulaire du jeune Thierry, leur fils, qui avait été inhumé à la fin du IX^e siècle dans l'église de Pothières, subsiste encore en partie. C'est l'un des spécimens les plus importants de l'épigraphie carlovingienne. Dom Martène et Durand, dans leur *Voyage littéraire*, t. I, p. 105, en ont publié le texte. M. Mignard lui a consacré une notice intéressante dans le compte-rendu des séances tenues à Dijon en 1852 par la Société française d'Archéologie. Le savant dijonnais a pu découvrir un fragment de cette pierre tombale dont il a gratifié le musée de Châtillon, après en avoir publié le *fac simile*, que M. de Caumont a reproduit dans son *Alphabétique d'Archéologie*, t. I, p. 105.

Ce fragment est bien conservé. Il compte encore sept vers en belles lettres augustales, liées et enclavées les uns dans les autres.

IV.

UNE MINIATURE ÉGARÉE.

Ma copie de la miniature du Louvre jointe à ce travail comporte des explications qui trouvent ici leur place.

Parmi les miniatures de la superbe collection léguée au Louvre par M. Sauvageot, il y en a plusieurs d'une grande beauté, d'autres ont un certain intérêt historique. On peut à la rigueur ranger parmi les premières, la miniature portant le n^o 1054 et ainsi désignée au *Catalogue du Musée Sauvageot* par M. Sauzay, conservateur au Musée du Moyen-Age et de la Renaissance, au Louvre.

1054. — *Assemblée tenue à Verdun en 843*, dans laquelle Charles-le-Chauve partage avec ses deux frères, Lothaire et Louis, la succession de son père, Louis I^{er}, roi de France et empereur d'Occident.

Travail français, extrait d'un manuscrit du XV^e siècle.

H. 0,20. — L. 0,23.

L'erreur est singulière, impardonnable, l'artiste du XV^e siècle ayant pris soin d'indiquer lui-même au bas de sa peinture le sujet de la compo-

sition. Le voici et écrit en minuscules gothiques, comme on peut le voir au bas du dessin :

« *Comment la guerre encommença d'entre le roy Charles-le-Chauf et monseigneur Gérard de Roussillon à cause de la conté de Sens, et des paroles iniurieuses que ung jour les deux princes dirent l'un à l'autre.* »

Mieux inspiré que M. Sauzay, M. Paul Mantz, dans une lettre qu'il m'a fait l'honneur de m'écrire, restitue à la peinture en question son véritable sujet.

MINISTÈRE
DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE
ET DES BEAUX-ARTS.

« Palais-Royal, le 27 février 1882.

« Monsieur,

« En réponse à la lettre que vous m'avez adressée le 28 du mois dernier, j'ai l'honneur de vous informer que vous êtes autorisé à faire reproduire une miniature du Musée du Louvre, représentant: *La querelle de Charles le Chauve et de Gérard de Roussillon.*

« La miniature en question sera mise à votre disposition pendant plusieurs lundis consécutifs. Vous serez d'ailleurs tenu de vous conformer aux règlements et prescriptions déterminant les conditions dans lesquelles doivent s'effectuer les travaux de cette nature et de vous entendre à ce sujet avec M. l'Administrateur du Musée du Louvre, auquel vous présenterez cette lettre.

« Recevez, monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

« Pour le Ministre et par autorisation :

« Le Directeur général des Beaux-Arts,

« Signé : MANTZ.

« Monsieur Eug. Vaudin, peintre à Auxerre. »

J'ai pu reproduire à peu près, dans les dimensions de l'original, *La querelle de Charles-le-Chauve et de Gérard de Roussillon*, puis la dessiner moi-même sur pierre lithographique, procédé moins parfait et moins agréable à l'œil que la photoglyptie. La reproduction n'en est pas moins fidèle et rend exactement le style guindé, prétentieux et un peu maigre du dessin au xv^e siècle. On touchait déjà à l'art de la Renaissance, si éloigné par le style de la simplicité magistrale des compositions du xiii^e siècle.

Quant aux costumes, il n'y faut chercher aucune tendance vers la vérité. C'était un usage généralement reçu pendant le Moyen-Age et la Renaissance de ne jamais représenter les personnages des temps passés avec les costumes de l'époque à laquelle ils vivaient, mais de les habiller

à la mode du jour. Notre artiste a donné à Charles-le-Chauve, à Gérard et à tous les autres personnages de la composition, le costume du xv^e siècle, au lieu de celui des derniers temps de l'époque carlovingienne.

Un autre usage d'alors consistait à représenter sur un même dessin des scènes différentes. Notre dessin en comprend trois.

A gauche le roi Charles, assis sur son trône, tenant le sceptre à la main, portant un manteau bleu fleurdelysé, avec un grand collet d'hermine, robe rouge, couronne en tête et entouré de plusieurs personnages, interpelle Gérard dans les termes que j'ai rapporté plus haut (p. 39).

A droite, le roi s'éloigne et quitte le palais suivi de ses pages et de quelques seigneurs.

Au second plan, le roi rend la justice. Au dehors une place et les maisons environnantes. Le ton général de la miniature est très fin et accuse un soin infini des détails. Le *Catalogue des dessins du Louvre* la mentionne, p. 209, 2^e partie, sous le n^o 1345.

Ma copie étant achevée, je m'enquis de savoir de quel exemplaire du roman de Gérard la miniature a pu être détachée.

Au Louvre, les documents manquent absolument à cet égard ; si la miniature dépendait de l'un des manuscrits en vers, la légende qui est au-dessous serait en vers également. La pièce ne peut donc appartenir qu'à un manuscrit en prose, celui de Beaune ou tout autre. J'adressai deux épreuves de mon dessin à M. Batault-Morot, l'intelligent imprimeur du manuscrit de Beaune, et il les remit à M. de Montille, l'éditeur même de cette précieuse publication, lequel me fit l'honneur de m'adresser une lettre des plus circonstanciées, et dont je citerai quelques passages :

« Volnay par Beaune (Côte-d'Or), le 6 juillet 1882.

« Cette miniature, sans aucun doute, a dû appartenir à l'un des manuscrits de Gérard de Roussillon ; mais duquel de ces manuscrits a-t-elle été arrachée ? Les manuscrits en prose et en vers sont nombreux, très nombreux. Je ne dirai pas que je les connais tous, ce serait trop téméraire de ma part, car au Moyen-Age il en a été fait de nombreuses copies. Beaucoup de couvents en possédaient ; ils aimaient, pendant leur repas, à entendre la lecture des hauts-faits du héros bourguignon. Je crois connaître cependant tous ceux qui jouissent d'une certaine célébrité et notamment ceux de Paris (il y en a deux à la Bibliothèque Nationale et un à la Bibliothèque de l'Arsenal) de Troyes, de Montpellier, de Bruxelles, de Londres, de Vienne (Autriche) et de Beaune. Je ne parle ici que des manuscrits en prose, et je ne tiens pas compte des manuscrits d'Italie, dont je n'ai jamais eu connaissance.

« Et d'abord, pour procéder par élimination, il est très certain pour moi que la miniature en question n'a jamais appartenu au manuscrit de

« Beaune, quoique les dimensions de ce dernier, 0,32 de hauteur sur 0,22 de largeur, semblent favorables à l'hypothèse contraire. Il est très admissible en effet qu'une miniature mesurant 0,28 sur 0,22, ait pu être contenue dans un manuscrit de 0,32 sur 0,22.

« Mais il est certain, d'autre part, que le manuscrit de Beaune (copie que Martin Besançon, châtelain ou receveur du duc de Bourgogne, fit faire en 1469 sur le manuscrit original de Jean Wauquelin, pour servir de passe-temps aux sœurs de l'Hôtel-Dieu de Beaune), destiné à de simples religieuses, n'a jamais été orné de ces fines miniatures et de ces riches enluminures si appréciées au xv^e siècle, mais qui demandaient beaucoup de temps et des artistes émérites. Du reste il n'est pas écrit sur vélin, mais simplement sur papier; on n'y trouve, en fait d'enluminures, que deux ou trois lettres majuscules très ornées, notamment celle qui commence le premier chapitre, et c'est tout. L'écriture, quoique soignée, n'a rien de remarquable. C'est une simple écriture cursive du xv^e siècle. Nous n'y trouvons jamais les minuscules gothiques qui forment les caractères des manuscrits véritablement précieux de cette époque.

« Lorsqu'on a vu le manuscrit de Beaune, lorsque l'on connaît son histoire, il est impossible d'admettre qu'il ait jamais pu contenir une miniature aussi parfaite que la miniature en question. Une miniature de cette importance n'a pu appartenir qu'à un manuscrit tout à fait de premier ordre, confectionné à grands frais pour quelque personnage puissant.

« Pourquoi ne serait-ce pas un feuillet détaché d'un manuscrit du duc de Bourgogne ?

« Nous savons précisément, par un compte qui se trouve aux archives de la Côte-d'Or, à Dijon, que le duc Philippe-le-Bon fit exécuter sur vélin un manuscrit de l'œuvre de Wauquelin, et qu'il fit orner ce manuscrit de riches miniatures.

« Qu'est devenu ce manuscrit de Philippe-le-Bon ?

« Je crois l'avoir retrouvé dans le manuscrit de Vienne en Autriche, et quoique le savant bibliothécaire de la Bibliothèque palatine de Vienne ne semble pas partager mon opinion sur ce point, je la crois néanmoins très fondée.

« Quoiqu'il en soit, le manuscrit de Vienne est un manuscrit in-folio, sur vélin, écrit en minuscules gothiques de la fin du xv^e siècle et orné de nombreuses miniatures et enluminures. Je ne l'ai pas vu; mais le bibliothécaire de Vienne m'en a envoyé une description détaillée que j'ai publiée dans mon ouvrage; j'ai publié aussi un *fac simile* de l'écriture.

« Le format de ce manuscrit, le vélin, l'écriture gothique, le fait certain

« qu'il est orné de miniatures très finement exécutées, toutes ces circonstances m'inclinent à penser que votre miniature aurait bien pu appartenir au manuscrit de Vienne. Ce n'est qu'une présomption et je vous la donne pour ce qu'elle vaut. Il est certain que pour acquérir une certitude, il faudrait avoir le manuscrit sous les yeux. »

La question reste donc indécise, mais elle n'est point insoluble, et le dessin accompagnant ce travail peut aider à la résoudre. Il suffit de savoir, parmi les manuscrits richement illustrés du roman de Gérard, celui dont les miniatures sont identiques par le style, l'exécution et les dimensions, avec la miniature du Louvre.

V.

L'ANCIEN MANUSCRIT DE LA BIBLIOTHÈQUE D'AUXERRE.

La Bibliothèque d'Auxerre posséda, autrefois, l'une des plus belles copies que l'on connaisse du poème de Gérard ; les bibliophiles la désignent sous le nom du *Manuscrit de Sens*, parce qu'il appartient pendant des siècles au Chapitre métropolitain. L'abbé Lebeuf l'avait consulté, il le fit prêter à Lacurne de Sainte-Pallaye, lequel dut, selon son habitude, le couvrir de précieuses annotations, comme il le fit de l'exemplaire de la Bibliothèque de l'Arsenal, à Paris. La Révolution inventoria la Bibliothèque du Chapitre de Sens, dont ses livres les plus précieux furent envoyés à la Bibliothèque d'Auxerre.

L'exemplaire du poème de Gérard faisait partie de cet envoi, avec plusieurs autres manuscrits précieux, lorsqu'il y a une soixantaine d'années un inspecteur de l'État visitant les bibliothèques publiques, survint à Auxerre et se fit remettre cent trente-deux ouvrages imprimés et trente-et-un manuscrits, les meilleurs assurément, « pour être déposés, disait-il dans sa lettre au Préfet de l'Yonne, entre les mains de M. le Ministre de l'intérieur Chaptal, » puis suivait l'indication des livres « choisis » suivant l'expression du soi-disant Commissaire du Gouvernement et parmi lesquels figure, au n° 4, le *Roman de Gérard de Roussillon*, in-4°.

C'était une spoliation véritable, car bien qu'à cette époque nos dépôts littéraires ne fussent encore considérés qu'à titre d'établissements provisoires, le docteur Prunelle s'appropriâ plusieurs des manuscrits qu'il devait remettre au Ministre de l'intérieur.

Quelques années après, Prunelle mourant, légua à celle de Montpellier, sa ville natale, sa propre bibliothèque, dans laquelle figurait son butin d'Auxerre. De cette spoliation hardie, MM. Lepère et Chérest ont publiés l'un et l'autre dans le *Bulletin de la Société des-Sciences de l'Yonne*, année 1856, p. 543, un récit très détaillé et susceptible d'être consulté avec fruit, car en vertu de décisions judiciaires récentes, la prescription trentenaire n'est pas applicable aux vols commis au préjudice des établissements publics.

On peut regretter que notre éminent compatriote, M. Lepère, pendant son séjour au ministère, n'ait point songé aux moyens, qui sans doute lui eussent été faciles, de faire réintégrer à notre Bibliothèque les précieux ouvrages que celle de Montpellier détient indument. D'autant plus que l'œuvre qui nous a été ainsi soustraite, est absolument locale et fort dépaycée dans le pays des troubadours !

